

European Centre for Law and Justice



LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS DU NICARAGUA

2018 - 2024



Grégor Puppinck, docteur en droit, est le directeur de l'ECLJ. En 2016, il a été nommé membre du groupe d'experts sur la liberté de religion ou de conviction de l'OSCE/BIDDH, dont le rôle est de soutenir les États participants de l'OSCE dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de droit à la liberté de religion ou de conviction.

Thibault van den Bossche est chargé de plaider pour la liberté religieuse à l'ECLJ. Il est titulaire d'un Master 2 en relations internationales de l'Université Lyon 3 (France) et d'un Master 2 en communication et médias de l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte).

Hannah Waters est candidate au doctorat en droit à la faculté de droit de l'Université Regent (États-Unis) et stagiaire juridique à l'ECLJ. Hannah Waters est titulaire d'une Licence en droit et sécurité nationale de l'Université Regent (États-Unis).

Jeanne Roger est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Universitaires juriste internationaliste et humanitaire de terrain et d'un Master 2 action et droit humanitaires de l'Université Aix-Marseille. Elle est stagiaire juridique à l'ECLJ.

Nicolás Sánchez Girotti est titulaire d'une Licence en droit et d'un Master en relations internationales du CUNEF (Centre attaché à l'Université Complutense de Madrid, Espagne). Il est stagiaire juridique à l'ECLJ.

Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) est une organisation internationale non gouvernementale qui se consacre à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde. L'ECLJ bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès des Nations unies/ECOSOC depuis 2007.

L'ECLJ aborde les questions juridiques, législatives et culturelles en mettant en œuvre une stratégie efficace de plaider, d'éducation et de contentieux. L'ECLJ défend en particulier la protection des libertés religieuses et de la dignité de la personne auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et des autres mécanismes mis en place par les Nations unies, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres instances. L'ECLJ intervient notamment devant la CEDH dans de nombreuses affaires en tant que tiers intervenant, ainsi que pour soutenir des requérants ou des gouvernements.

L'ECLJ fonde son action sur « les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples européens et la source véritable de la liberté individuelle, de la liberté politique et de la prééminence du droit, principes qui constituent le fondement de toute démocratie véritable » (Préambule du Statut du Conseil de l'Europe).

Centre européen pour le droit et la justice

4 Quai Koch
67000 Strasbourg

www.eclj.org

secretariat@eclj.org

© ECLJ, 2024

L'ECLJ ne revendique pas la propriété des photographies incluses ou citées dans ce rapport.

Résumé

Depuis 2018, le Nicaragua, sous la présidence de Daniel Ortega, mène une campagne de répression systématique contre les chrétiens, en particulier les catholiques, en représailles à leur opposition pacifique au régime. Ces actions incluent : des agressions physiques, des arrestations arbitraires, des interdictions de manifestations religieuses, la fermeture d'églises, la confiscation de biens religieux, et l'expulsion de membres du clergé. Plus de 870 attaques contre l'Église catholique ont été recensées, tandis que les Églises évangéliques, initialement épargnées, sont désormais également ciblées. **Cette répression vise à réduire au silence les critiques du régime et à éradiquer l'influence spirituelle des églises chrétiennes au profit d'une idéologie politique prônant le culte du régime sandiniste.**

Selon les experts en droits de l'homme des Nations unies, certaines de ces actions répressives peuvent être qualifiées de crimes contre l'humanité. Ces actes incluent des meurtres, des tortures, des détentions arbitraires prolongées dans des conditions inhumaines, ainsi que des déportations de membres du clergé et des leaders religieux critiques. **Ces crimes, caractérisés par leur systématisme et leur ciblage de groupes religieux précis, visent à détruire toute forme d'opposition morale ou sociale au régime.** Parmi les cas emblématiques figure celui de Monseigneur Rolando Álvarez, emprisonné dans des conditions inhumaines et ultérieurement déchu de sa nationalité nicaraguayenne.

En parallèle, la communauté internationale a condamné ces actions, mais les réponses demeurent largement symboliques et insuffisantes pour contrer l'impunité du régime. Bien que des sanctions ciblées aient été imposées par les États-Unis et l'Union européenne, leur impact reste limité, et le gouvernement Ortega continue de renforcer ses alliances stratégiques avec des puissances autoritaires comme la Russie et la Chine. Ces alliances permettent au régime de contourner les pressions internationales tout en consolidant sa répression interne.

Face à ces défis, les chrétiens nicaraguayens continuent de résister, incarnant **l'une des dernières voix critiques dans un pays où l'espace civique est désormais pratiquement fermé.** La persécution ne se limite pas à des attaques physiques ou institutionnelles : elle vise aussi à effacer les traditions spirituelles, en interdisant des processions et des célébrations religieuses cruciales pour la culture locale. Dans ce contexte, l'urgence de mobiliser des efforts internationaux pour soutenir les communautés chrétiennes persécutées est plus que jamais cruciale. Cela inclut une protection accrue pour les exilés et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'un soutien à la reconstruction des institutions religieuses et civiques détruites.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LA PLACE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU NICARAGUA	4
1. L'Église catholique, entre soutien et opposition au sandinisme	4
2. L'Église catholique, dernière voix critique du pouvoir d'Ortega	9
II. LES VIOLATIONS DES DROITS DES CHRÉTIENS	12
A. Agressions physiques, harcèlement et menaces.....	13
B. Incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence contre l'Église	15
C. Détentions arbitraires de membres du clergé.....	16
D. Violation de la liberté de conscience et de religion	18
E. Violation du droit à la liberté d'opinion et d'expression	20
F. Violation du droit à la liberté de réunion et d'association	22
G. Emprisonnements et expulsions de membres du clergé	24
H. Privation de la nationalité	25
I. Interdictions d'entrée au Nicaragua.....	26
J. Confiscation des biens de l'Église	27
K. Les chrétiens du Nicaragua victimes de crimes contre l'humanité selon les experts de l'ONU.....	29
III. AFFAIBLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET CONCENTRATION DU POUVOIR.....	31
IV. LES RÉPONSES ENCORE INSUFFISANTES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	35
A. Le Nicaragua sur la liste des pays particulièrement préoccupants du Département d'État américain.....	35
B. Des condamnations de l'ONU sans sanctions coercitives	37
C. Des alliances internationales qui protègent le Nicaragua	39
1. La question des rapports avec la Russie.....	39
2. Le Nicaragua rompt avec Taïwan pour se rapprocher de la Chine	40
V. RECOMMANDATIONS	42
ANNEXE : LE DROIT APPLICABLE AUX CRIMES DU RÉGIME D'ORTEGA.....	48
1. Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion	48
2. Droit à la liberté d'expression et d'opinion.....	48
3. Droit à la liberté de réunion et d'association.....	49
4. Droit à la liberté et à la sécurité.....	49
5. Droit à la nationalité.....	50
6. Droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence	50
7. Droit à la propriété.....	51

INTRODUCTION

Avant 2017, l'avenir du Nicaragua semblait prometteur. Destination touristique de premier plan en Amérique centrale, il était également l'une des économies à la croissance la plus rapide de la région (5 % par an). Le président du Nicaragua, Daniel Ortega, effectuait alors son troisième mandat successif depuis son élection en 2006. Il avait auparavant dirigé le pays pendant une décennie (1979-1990), à la tête du Front sandiniste de libération nationale (FSLN)¹, après avoir renversé la dictature sanglante des Somoza (1937-1979)². Bien qu'Ortega ait transformé le Nicaragua en une dictature sandiniste³, faisant du pays un « mini-Venezuela⁴ », **le gouvernement avait largement conservé le soutien de la population grâce à de vastes programmes d'aide sociale.**

Cependant, en 2017, l'un des principaux soutiens financiers du Nicaragua, le Venezuela, retire son aide, en raison de son propre effondrement économique, mettant fin à la capacité de Managua à financer ses vastes prestations sociales⁵. Lorsque le président Ortega propose des réformes substantielles de la sécurité sociale



Manifestations, 2018 (*Amnesty International/Wilmer López*)

en avril 2018, sur recommandation du Fonds monétaire international (FMI), des manifestations éclatent dans tout le pays. Les considérant comme une menace pour son pouvoir, Ortega mobilise ses milices pro-gouvernementales et les forces de sécurité pour réprimer les dissidents. **La violente répression d'Ortega fait plus de 355 morts, 2000 blessés et 2000 arrestations arbitraires⁶.**

Selon le Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) créé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) en juillet 2018, « l'État du Nicaragua a commis des actes qui doivent être considérés comme des crimes contre l'humanité en vertu du droit international », la répression constituant une « attaque généralisée et systématique dirigée contre la population civile⁷. » Malgré la fin des manifestations, Ortega, réélu président en 2021, continue à faire un usage excessif de la force, ciblant les dissidents par la violence et les arrestations arbitraires.

Le Groupe d'experts des Droits de l'Homme sur le Nicaragua (GHREN), mis en place par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en mars 2022, s'est joint au GIEI pour condamner les actions du Nicaragua, estimant que les violations des droits de l'homme commises par Ortega depuis avril 2018 (exécution extrajudiciaires, détentions arbitraires, torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, privation arbitraire de la nationalité et violations du droit de rester dans son propre pays) équivalaient à des crimes contre l'humanité⁸.

Les persécutions de l'État contre les chrétiens au Nicaragua en particulier prennent des proportions alarmantes. Depuis mars 2023, le Groupe d'Experts des droits de l'homme des Nations unies sur le Nicaragua les qualifie de crimes contre l'humanité⁹. Depuis 2018, le président Daniel Ortega mène ouvertement une guerre contre les chrétiens, par des représailles à leur opposition pourtant pacifique à une réforme de la sécurité sociale. **Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 440 000 Nicaraguayens ont demandé l'asile dans le monde entre 2018 et 2023¹⁰.** Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) a dénoncé ces persécutions dans sa contribution à l'Examen périodique universel de 2024 du Nicaragua et poursuit son travail auprès des instances onusiennes et européennes¹¹.

Bien que le Nicaragua soit constitutionnellement engagé à respecter les droits de l'homme, le gouvernement nicaraguayen réprime violemment les communautés chrétiennes, en particulier l'Église catholique, en représailles contre leurs critiques, dans le but de les neutraliser. Depuis le début des manifestations populaires en 2018, les chrétiens au Nicaragua sont victimes d'agressions physiques, de harcèlement, de détentions arbitraires, de fermetures forcées de lieux de culte, de confiscations de leurs biens, de dissolutions et suppressions d'organisations religieuses, de médias chrétiens et d'œuvres caritatives, et d'interdictions des manifestations religieuses. **Entre 2018 et 2024, plus de 870 attaques ont été recensées contre l'Église catholique.** Le gouvernement procède aussi à de nombreuses expulsions de personnes opposées à la dictature, y compris de journalistes et de membres du clergé, et retire la nationalité à plusieurs de ses opposants après les avoir expulsés. La persécution des chrétiens au Nicaragua est principalement menée par l'usage de la violence, ce qui accentue la gravité des faits et met en danger la vie de ceux qui sont considérés comme des cibles par le gouvernement.

L'Église et les diverses communautés religieuses du Nicaragua représentent un groupe ayant une forte capacité de mobilisation. Elles ont aussi critiqué ouvertement la gestion du gouvernement, c'est pourquoi le régime estime qu'elles constituent une menace. **Cette persécution n'est pas seulement perpétrée par le gouvernement, mais également par des civils partisans du régime.** Cela conduit à des attaques entre compatriotes et crée une



division très dangereuse au sein de la société. Un fait préoccupant a été l'expulsion des chefs de l'Église hors du pays. Le départ forcé de plusieurs évêques a privé les fidèles nicaraguayens de leurs guides spirituels, laissant un vide profond pour les fidèles. De plus, ces expulsions sont menées de manière arbitraire et discriminatoire, accentuant le sentiment d'insécurité parmi la population croyante.

À l'arrière-plan de cette persécution se trouve l'idée du gouvernement d'effacer la religion de la conscience des Nicaraguayens. **L'objectif est d'implanter un autre type de culte : celui du mouvement sandiniste, du parti et du Président.** Ces derniers doivent devenir les seuls symboles de vénération pour le peuple. Qu'un gouvernement national favorise un tel remplacement par la persécution d'une partie de sa population constitue une atteinte aux libertés les plus fondamentales de l'homme. Ces libertés, qui précèdent toute législation ou système de gouvernement, sont inhérentes à la personne humaine. Il est impératif que les nations démocratiques, qui défendent les libertés humaines, affrontent ce type de régime et apportent leur soutien aux chrétiens et aux citoyens qui se trouvent sous cette oppression. L'imposition de sanctions efficaces et la négociation diplomatique devraient être une priorité absolue.

Le rapport s'articule en quatre parties principales. Il commence par une présentation de l'évolution des relations entre l'État et l'Église catholique. Cette première partie montre comment ces relations ont basculé d'un soutien initial au régime Somoza, à un soutien de la Révolution sandiniste, avant une critique croissante de la dictature sandiniste dans les années 1980, jusqu'à la rupture complète observée aujourd'hui.

Dans la seconde partie, ce rapport expose de façon détaillée les violations graves aux droits et libertés des Chrétiens commises par le régime d'Ortega.

Dans sa troisième partie, ce rapport présente les atteintes systémiques à l'état de droit causées par les réformes législatives et constitutionnelles instaurées par le régime au pouvoir.

Dans sa quatrième partie, ce rapport présente l'insuffisance des réactions de divers pays et organisations internationales face à ces abus, ainsi que la réponse du régime d'Ortega consistant à rechercher de nouvelles alliances avec la Chine et la Russie pour contourner l'effet des sanctions imposées par les pays occidentaux.

Enfin, ce rapport présente une série de recommandations visant à améliorer la situation actuelle et à garantir la protection des victimes.

En complément, une annexe récapitule les normes juridiques nationales et internationales pertinentes aux violations des droits documentées dans le rapport.

I. LA PLACE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU NICARAGUA



Daniel Ortega, président du Nicaragua, et son épouse Rosario Murillo, vice-présidente du Nicaragua. Managua (Nicaragua), 21 août 2013. Photo : Fernanda LeMarie - Ministère des Affaires étrangères de l'Équateur. (Wikimedia.)

1. L'Église catholique, entre soutien et opposition au sandinisme

Avec 615 millions de fidèles, l'Amérique latine est le deuxième continent qui compte le plus grand nombre de chrétiens, après l'Afrique¹². Toutefois, 23 % des chrétiens du monde entier vivent en Amérique latine. Le gouvernement des États-Unis estime la population totale du Nicaragua à 6,6 millions (mi-2023) selon le recensement de 2005 (le plus récent disponible), réalisé par l'Institut national des statistiques et des recensements du Nicaragua et que 59 % de la population est catholique et 22 % est évangélique, y compris les pentecôtistes, les mennonites, les luthériens, les moraves et les baptistes. Une enquête de CID-Gallup de septembre 2022 a révélé que les catholiques et les évangéliques représentent respectivement 41 % et 38 % de la population. Selon une enquête réalisée en 2019 par l'institut de recherche de marché Borge and Associates, le pourcentage d'évangéliques est en augmentation tandis que le pourcentage de catholiques diminue. Borge and Associates a trouvé que 43 % de la population est catholique, 41 % évangélique et 14 % des croyants sont sans affiliation religieuse¹³.

Théologie de la libération et sandinisme

Le Concile Vatican II (1962-1965) a connu une mise en œuvre unique en Amérique latine. Les communautés ecclésiales de base, petites communautés chrétiennes formées principalement de laïcs, qui se réunissent pour prier, étudier la

Bible et réfléchir sur leur réalité sociale, avaient déjà vu le jour au Brésil à la fin des années 1950, se sont ensuite étendues à toute l'Amérique latine et aux Caraïbes, favorisant une « ecclesiogénèse », l'apparition d'une nouvelle forme d'Église.

La théologie de la libération, première théologie née hors du contexte européen et nord-atlantique, s'est développée pour repenser le discours sur Dieu dans un contexte de pauvreté et d'oppression en Amérique latine, marqué par une grande inégalité des richesses. Elle vise à placer les pauvres au centre de la réflexion théologique et à adopter leur perspective¹⁴. L'expression « théologie de la libération » fut utilisée une première fois par le prêtre et théologien péruvien Gustavo Gutiérrez lors du congrès de Medellín (Colombie) du Conseil épiscopal latino-américain (CELAM), en 1968.

La théologie de la libération, en raison de son impact social et politique, a été attaquée par les oligarchies latino-américaines et par les États-Unis, où ses partisans étaient traités de communistes pendant la Guerre froide. Cet engagement chrétien pour la justice a conduit à l'assassinat de milliers de croyants, faisant de l'Église latino-américaine une Église de martyrs, dont l'archevêque de San Salvador, Óscar Romero, canonisé en 2018, est le plus emblématique.

La théologie de la libération fut également controversée au sein de l'Église. Avant le Congrès de Medellín de 1968, ouvert par le pape Paul VI, l'Église nicaraguayenne soutenait ouvertement la dictature de Somoza. Au début des années 1970, beaucoup de chrétiens touchés par la théologie de la libération devinrent des militants ou sympathisants du Front sandiniste de libération nationale (FSLN). Le mouvement de guérilla marxiste fondé en 1961, inspiré par la victoire de la révolution cubaine (1953-1959), accueillit avec empressement ces jeunes chrétiens radicaux, sans chercher à leur imposer aucune condition idéologique.

La radicalisation théologique et politique des délégués de la Parole¹⁵, et la répression fréquente dont ils furent victimes de la part de la Garde nationale de Somoza, conduisirent beaucoup d'entre eux à adhérer au FSLN. Dès 1978, le Comité évangélique de promotion agraire (CEPA), créé en 1968 par les jésuites, rompit ses liens formels avec l'Église et devint une organisation chrétienne indépendante, alliée au FSLN. Des activités similaires, bien que moins radicales, se déroulèrent chez les protestants. Après le tremblement de terre de 1972, des dirigeants protestants créèrent le Comité évangélique pour l'aide et le développement (CEPAD), qui entreprit des activités de défense des droits de l'homme et devint de plus en plus hostile à l'égard du régime de Somoza. On vit aussi certains pasteurs protestants soutenir les sandinistes¹⁶.



Sandinistes aux portes du quartier général de la Garde nationale à Esteli : « L'homme au cocktail Molotov », Nicaragua. 16 juillet 1979 (© Susan Meiselas/ Magnum Photos)

Le sandinisme au pouvoir : le christianisme entre fusion et distinction

À mesure que s'approfondissait la crise de la dictature, la hiérarchie de l'Église se fit plus critique à l'égard de Somoza, sans rejoindre entièrement le FSLN. Mgr Miguel Obando y Bravo, médiateur entre la guérilla sandiniste et le gouvernement de Somoza, devint dans les années qui suivirent la victoire de l'insurrection en 1979 l'un des leaders de l'opposition au « sandinisme communiste » et de « l'Église Populaire » engagée dans le processus révolutionnaire. L'Église Populaire est un mouvement religieux en Amérique latine, influencé par la théologie de la libération, qui soutenait les luttes sociales et défendait un christianisme engagé pour la justice sociale. Au contraire de la plupart des évêques, qui craignaient une fusion entre le sandinisme et le christianisme, la grande majorité des ordres religieux (en particulier les jésuites et les maryknoll¹⁷) choisirent le camp du FSLN¹⁸.

Ainsi, en 1979, le prêtre trappiste Ernesto Cardenal devint ministre de la Culture, le jésuite Fernando Cardenal, son frère, fut nommé à la tête de la Croisade de l'alphabétisation (et en 1984 ministre de l'Éducation), le maryknoll Miguel d'Escoto ministre des Affaires étrangères. Ils restèrent ministres jusqu'à la défaite d'Ortega à l'élection de 1990. En 1980, le franciscain Edgar Parrales fut nommé ministre du Bien-Être, et le resta jusqu'en 1982. Cette participation chrétienne active comprenait aussi de nombreux protestants : 500 pasteurs et responsables évangéliques du Nicaragua signèrent une déclaration qui annonçait qu'ils étaient prêts à coopérer avec le processus révolutionnaire¹⁹.

La visite du pape Jean-Paul II au Nicaragua en mars 1983 a marqué un avant et un après dans les relations entre l'Église catholique et les sandinistes. Il apporta son soutien aux évêques et dénonça l'Église Populaire, ordonnant aux frères Cardenal et à Miguel d'Escoto de renoncer à leurs responsabilités gouvernementales. Lorsque ceux-ci ont refusé de s'exécuter, ils ont été suspendus *ad divinis*. La messe célébrée par le pape fut interrompue à plusieurs reprises par les slogans des partisans sandinistes. Durant les années 1980, les évêques nicaraguayens allèrent chercher le soutien aux États-Unis et se solidarisèrent avec la Contra²⁰, des groupes armés soutenus par les États-Unis pour combattre le gouvernement sandiniste. Plusieurs prêtres furent alors accusés par le gouvernement d'activités contre-révolutionnaires et expulsés du pays, à l'instar de Mgr Pablo Antonio Vega, évêque de Juigalpa, vice-président de la Conférence épiscopale, expulsé au Honduras en 1986²¹.

Perdant les élections de 1990 après dix ans de dictature sandiniste, Daniel Ortega entra dans l'opposition. L'inimitié entre Mgr Obando y Bravo (nommé cardinal par le pape Jean-Paul II en 1985) et Ortega prit un nouvel élan à la veille des élections de 1996. Trois jours avant, Mgr Obando y Bravo lança depuis la chaire de la cathédrale de Managua la « parabole de la vipère », dans laquelle il raconta l'histoire d'un homme qui a eu pitié d'un serpent mourant, serpent qui l'a finalement mordu et tué. Après cette homélie qui faisait clairement référence à Ortega, le sandinisme a subi une nouvelle défaite écrasante aux élections²².

Peut-être séduit par l'image positive dont bénéficiait l'Église catholique dans le pays, Daniel Ortega tenta alors de se racheter et de se « faire bien voir » de cette dernière. Il se réconcilia avec le cardinal Obando y Bravo, qui célébra lui-même en 2005 la messe de mariage de Daniel Ortega et Rosario Murillo, qui vivaient ensemble depuis 25 ans²³. À la veille des élections de 2006, Daniel Ortega s'excusa pour les abus qu'il avait infligés à l'Église catholique, notamment à l'encontre de Mgr Bismarck

Carballo Madrigal, qu'il avait compromis dans un scandale sexuel en août 1982 pour discréditer l'Église et qui devint alors son allié²⁴. Durant la campagne, Ortega manifesta son opposition à l'avortement, soutenant pleinement la position de la hiérarchie catholique²⁵.

Ortega parvint à revenir au pouvoir en 2006, pouvoir qu'il n'a pas lâché depuis. Mgr Obando y Bravo continua à apporter un soutien symbolique aux nouveaux gouvernements de Daniel Ortega. En 2007, la nouvelle Assemblée nationale, à majorité sandiniste, créa une nouvelle Commission de réconciliation et de paix, afin d'apaiser les tensions persistantes suite à la guerre civile des années 1980 entre l'armée sandiniste et les milices contras, nommant Monseigneur Obando comme président²⁶. En 2016, l'Assemblée nationale déclara Monseigneur Obando y Bravo « Héros national de la paix et de la réconciliation²⁷ ».

*Né en janvier 1925 à Granada, près de la capitale Managua, **Ernesto Cardenal** est ordonné prêtre trappiste en 1965, après des études de philosophie et de littérature aux Etats-Unis et au Mexique.*

Il est l'un des principaux chantres de la théologie de la libération, un mouvement social issu de l'Église catholique, teinté de marxisme et développé en Amérique latine dans les années 1970. Il a participé à la révolution sandiniste qui, en 1979, a abouti à la chute du régime autoritaire d'Anastasio Somoza. Dans ses Mémoires, M. Cardenal a affirmé que sa vie avait toujours été « guidée par Dieu », lequel lui avait donné l'inspiration pour « devenir révolutionnaire bien avant l'apparition du FSLN » en 1961.

Devenu ministre de la culture dans le premier gouvernement du FSLN dès 1979, Ernesto Cardenal a été publiquement réprimandé par Jean Paul II sur le tarmac de l'aéroport de Managua à son arrivée en 1983 pour une visite officielle. Le pape polonais a refusé sa bénédiction au prêtre-ministre, agenouillé devant lui, et, un doigt impérieux levé, l'a tancé en lui demandant de « se réconcilier d'abord avec l'Église ». Deux ans plus tard, le prêtre n'ayant pas quitté ses fonctions politiques, le pape l'a suspendu a divinis.

Ernesto Cardenal est alors devenu l'un des principaux pourfendeurs de Jean-Paul II et de son successeur Benoît XVI, dont les pontificats ont selon lui fait reculer l'Église catholique. La suspension a été levée par le pape François en février 2019. Sur le plan politique, Ernesto Cardenal s'est brouillé avec Daniel Ortega, qu'il accusait de trahir les idéaux révolutionnaires pour se maintenir au pouvoir, et a quitté le FSLN en 1994. Il est décédé en mars 2020.

(Le Monde)



Le pape Jean Paul II réprimande Ernesto Cardenal, prêtre jésuite ministre du gouvernement sandiniste, sur le tarmac de l'aéroport de Managua à son arrivée, le 4 mars 1983. [MARIO TAPIA / AP](#)



Né en février 1926, **Miguel Obando y Bravo** est issu d'une famille paysanne. Après avoir terminé ses études ecclésiastiques, il fut ordonné prêtre de l'Ordre salésien le 10 août 1958 et évêque le 31 mars 1968. En février 1970, il fut élu archevêque de Managua et le 25 mai 1985, il fut ordonné cardinal par le pape Jean-Paul II, à Rome, devenant ainsi le seul cardinal d'Amérique centrale.

Pendant la période de la révolution sandiniste contre Somoza, son rôle de médiateur a contribué à la libération de plusieurs dirigeants sandinistes emprisonnés, comme ce fut le cas de Daniel Ortega en 1974. L'arrivée des sandinistes au pouvoir a fait du cardinal un critique du régime qu'il avait d'abord ouvertement soutenu et qu'il a décrit plus tard comme une tentative de neutraliser l'activité religieuse au Nicaragua.

Président de la Commission de réconciliation nationale, il a été de nouveau nommé médiateur en 1987 pour négocier le processus de paix au Nicaragua entre le gouvernement sandiniste et les « contras ». En juillet 2003, à l'occasion du 24^e anniversaire du triomphe de la révolution sandiniste et dans une perspective électorale, Ortega s'est publiquement excusé pour les actions de son gouvernement contre l'Église. En septembre 2005, Mgr Obando y Bravo a célébré le mariage ecclésiastique d'Ortega et de Rosario Murillo, actuelle vice-présidente du Nicaragua.

De nouveau au pouvoir, Ortega l'a nommé en 2007 président de la nouvelle Commission Paix et Réconciliation. En 2016, l'Assemblée nationale déclara Obando y Bravo « Héros national de la paix et de la réconciliation ». La Conférence épiscopale du Nicaragua, qui s'opposait à la participation des religieux aux affaires du parti, a déclaré qu'il avait agi « à titre personnel » dans le gouvernement Ortega. À son décès en juin 2018, le gouvernement décréta trois jours de deuil national.

(ElSalvador.com)

Dans les premières années, le gouvernement était également favorable aux évangéliques. Ortega soutint officiellement les célébrations de la Journée de la Bible (pour commémorer l'anniversaire de la première traduction en espagnol de la Bible en 1569) et inaugura une Place de la Bible à Managua en septembre 2008. À cette occasion, il annonça qu'il remettrait les titres de propriété de 190 terrains à des églises évangéliques et s'engagea à ce que le gouvernement prenne en charge le coût de l'impression de dizaines de milliers de Bibles en langue miskito pour les habitants de la région autonome de la Côte caraïbes nord²⁸. Il soutint la création de nombreuses organisations évangéliques et les finança jusqu'à l'arrêt brutal en 2018. Des pasteurs ont été élus députés du Front sandiniste de libération nationale à l'Assemblée nationale²⁹.

Durant cette période, le gouvernement intégra expressément des slogans et des concepts religieux dans sa rhétorique officielle. Lors du second mandat du président Ortega, le slogan « Nicaragua, chrétien, socialiste et solidaire » fut inventé et est depuis constamment répété dans les documents officiels et la publicité institutionnelle³⁰. Depuis 2014, le modèle de développement communautaire du pays a commencé à être défini comme un modèle de « foi, famille et communauté³¹ ».

En 2014, l'Assemblée nationale promut une réforme de la Constitution politique du Nicaragua, qui reconnaît expressément dans ses articles 4 « l'inspiration des valeurs chrétiennes, des idéaux socialistes, des pratiques fondées sur la solidarité, la démocratie et l'humanisme, en tant que valeurs universelles et générales, ainsi que valeurs et idéaux de la culture et de l'identité nicaraguayennes » et dans son article 5 « le respect de la libre autodétermination des peuples, les valeurs chrétiennes, les idéaux socialistes et les pratiques fondées sur la solidarité », précisant que « les valeurs chrétiennes assurent l'amour fraternel, la réconciliation entre les membres de la famille nicaraguayenne, le respect de la diversité individuelle sans aucune discrimination, le respect et l'égalité des droits des personnes handicapées et la préférence pour les pauvres³² ».

2. L'Église catholique, dernière voix critique du pouvoir d'Ortega

Cependant, les tensions entre le gouvernement et l'Église catholique allèrent croissantes, les évêques dénonçant sa dérive totalitaire. En janvier 2017, Ortega nomma son épouse Rosario Murillo vice-présidente du Nicaragua³³. Lors des manifestations de 2018 réprimées dans le sang, l'Église fut dans un premier temps médiatrice entre le gouvernement et les manifestants, mais Ortega rompit le dialogue. Il accusa les responsables catholiques de préméditer un coup d'État avec l'aide des Américains, allant jusqu'à qualifier les évêques de « *putschistes* » et de « *satanistes*³⁴ ».

Le pape François demanda en avril 2019 à Mgr Silvio José Báez, évêque auxiliaire de Managua et menacé de mort, de s'exiler³⁵. En novembre 2019, alors que plusieurs manifestants de l'opposition avaient trouvé refuge dans la cathédrale de Managua, des militants progouvernementaux s'introduisirent à l'intérieur et agressèrent un prêtre et une religieuse³⁶. La même cathédrale fut incendiée à l'été 2020, après le jet d'un cocktail Molotov³⁷.

À partir de mars 2020, au plus fort de la pandémie de COVID-19, l'Église catholique prit ses distances avec la gestion du gouvernement, qui refusa de se conformer aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, ne publia pas de données fiables sur le nombre de personnes infectées ou décédées, et continua de promouvoir des activités publiques et des événements de masse. Afin d'éviter la contagion, l'Église catholique mit en place des mesures de prévention et suspendit les processions et les fêtes patronales, y compris les processions de la Semaine Sainte en 2020 et 2021, ainsi que la procession populaire de Santo Domingo, patron de Managua. L'évêque de Matagalpa, Monseigneur Rolando Álvarez, critiqua les maires pour avoir usurpé l'autorité de l'Église en appelant à des processions qui avaient été précédemment suspendues par les autorités ecclésiastiques : « *Maintenant les mairies sont devenues des pseudo-paroisses et les maires sont devenus des pseudo-prêtres. Parce que nos paroisses annulent les processions, les maires les organisent. C'est fou*³⁸ ! ».

En novembre 2021, les nouvelles élections générales ont une légitimité largement remise en cause³⁹. Au cours de la campagne électorale, l'Église catholique dénonça le manque de garanties pour la tenue d'élections libres et honnêtes⁴⁰. Pour sa part, la Fédération des églises évangéliques du Nicaragua, présidée par le révérend sandiniste Omar Duarte⁴¹, a publié une lettre pastorale soulignant la « *grande*

responsabilité [...] d'exercer le droit de vote civique » et appelant les églises évangéliques et les pasteurs à se mettre « à la disposition des autorités nationales pour contribuer [...] à maintenir un esprit de confiance et de tranquillité dans ce processus électoral⁴² ».

Une fois Ortega réélu pour un quatrième mandat consécutif, janvier 2022 marqua une nouvelle phase de « fermeture totale de l'espace civique et démocratique » dans le pays⁴³. Au cours de cette phase, il y eut une intensification des actes de répression contre l'Église catholique et ses membres. Dans certains cas, contre les pasteurs et les églises évangéliques, ces dernières en raison de leur capacité autonome à générer une mobilisation sociale ou à rassembler des personnes.



Monseigneur Rolando Alvarez prie à genoux devant les policiers qui l'assiègent à la curie. Plus tard dans la journée du 4 août 2021, son assignation à résidence commençait. (Photo : Tirée des médias sociaux)

Les actes commis à l'encontre des membres de l'Église catholique aggravèrent la détérioration des relations entre le gouvernement et le Saint-Siège. En mars 2022, Ortega renvoya le nonce apostolique, Mgr Waldemar Stanislaw Sommertag⁴⁴, avant d'accuser en février 2023 le pape et les évêques d'appartenir à « une mafia organisée au Vatican⁴⁵ ». Mgr Marcel Diouf, qui assurait l'intérim, dut fermer la représentation du Saint-Siège au Nicaragua en mars 2023, une semaine après que le pape fit référence au « déséquilibre » de Daniel Ortega et compara son gouvernement à des « dictatures grossières » telles que « la dictature communiste de 1917 ou la dictature hitlérienne de 1935⁴⁶ ».

Malgré les condamnations et les enquêtes de diverses institutions internationales, telles que la Commission interaméricaine des droits de l'homme⁴⁷, Managua ne fait qu'intensifier ses violations des droits de l'homme. Depuis 2018, le Nicaragua est devenu tristement célèbre pour ses violations flagrantes de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté de pensée et de conscience. Par exemple, le régime d'Ortega tente de mettre fin à la vie civique, en adoptant une politique visant à « interdire tout centre de vie et d'activité qu'il ne contrôle pas⁴⁸ ». Le 19 août 2024, le gouvernement du Nicaragua a décrété la fermeture de 1 500 ONG, pour la plupart chrétiennes, en les accusant de non-déclaration de leurs états financiers. Cela constitue la plus grande dissolution d'organisations ordonnée depuis 2018, le nombre total de ces suppressions est de 5 600⁴⁹.

Cette répression s'accompagne de simulacres de procès visant à réduire au silence l'opposition politique et les défenseurs des droits de l'homme⁵⁰. Le rapport du Groupe d'experts de l'ONU a dénoncé des violations systématiques des droits de l'homme, notamment des détentions arbitraires de membres de l'Église catholique et d'autres confessions chrétiennes⁵¹. La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a appelé à mettre fin à cette répression et a signalé des conditions de détention inhumaines pour au moins 141 personnes⁵². Les chrétiens, devenus l'une des rares voix critiques, font face à des persécutions sous le régime de Daniel Ortega, allant jusqu'aux crimes contre l'humanité.

II. LES VIOLATIONS DES DROITS DES CHRÉTIENS

Le Nicaragua persécute les chrétiens, alors même qu'il s'est engagé, constitutionnellement et selon les traités internationaux auxquels il est partie, à respecter leurs droits les plus élémentaires comme les droits aux libertés de religion, d'expression, de réunion pacifique et d'association. À cela, s'ajoutent la violence, l'absence de procédure régulière et de procès équitable, et la détention arbitraire. Le Nicaragua se rend ainsi coupable de crimes contre l'humanité à l'encontre des chrétiens, leur reprochant de paraître critiques, adversaires, ou pas assez loyaux au gouvernement.

Le président Daniel Ortega commence à intensifier les attaques contre l'Église catholique et ses fidèles d'une manière plus visible à partir de 2018. Lors des manifestations populaires initialement dues aux réformes de la sécurité sociale qui éclatent en avril de cette année-là, l'Église joue d'abord un rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les manifestants, avant de rejoindre le camp des manifestants face à la brutalité de la répression.

Depuis lors, Ortega accuse l'Église de conspirer contre son gouvernement et entreprend des actions répressives, comme l'arrestation de prêtres, l'expulsion de religieuses et autres membres du clergé. Il procède non seulement à des arrestations arbitraires mais il ferme également des médias et confisque des propriétés appartenant à l'Église. A cela s'ajoutent l'interdiction de milliers d'organisations non gouvernementales et d'associations, et une vague d'agressions physiques perpétrées contre ceux perçus comme opposants à son régime.



Cathédrale de Granada, symbole de la ville

Dans sa mise à jour de juillet 2024, un rapport produit par Martha Patricia Molina, défenseur des droits de l'homme au Nicaragua, recense **un total de 870 attaques contre l'Église catholique depuis avril 2018**⁵³. Parmi celles-ci, au moins **92 agressions ont été perpétrées en 2018. Ce chiffre a diminué au cours des années suivantes, avec 88 agressions en 2019, 64 en 2020, et 56 en 2021. Cependant,**

une recrudescence alarmante a été observée en 2022 avec 171 attaques, suivie d'un pic en 2023 avec 307 agressions. Au premier semestre de 2024, 92 nouvelles attaques ont déjà été signalées.

Ces données mettent en évidence une tendance claire d'escalade de la violence contre l'Église catholique au Nicaragua, en particulier depuis 2022. Bien que le nombre d'agressions ait temporairement diminué entre 2019 et 2021, la forte recrudescence des attaques en 2022 et 2023 illustre une intensification significative de la répression menée par le régime Ortega-Murillo. Le nombre d'agressions au premier semestre de 2024, déjà équivalent à celui de toute l'année 2018, souligne la gravité croissante de ces actes.

Il est important de souligner qu'en plus de la répression exercée contre l'Église catholique ces dernières années, une répression croissante cible désormais l'Église évangélique ainsi que d'autres confessions religieuses. Bien qu'au départ celles-ci ne semblaient pas être dans la ligne de mire du gouvernement, il apparaît aujourd'hui clairement qu'elles font désormais partie de la stratégie répressive d'Ortega. À ce jour, plus de 100 attaques contre l'Église évangélique ont été recensées⁵⁴.

On peut également préciser que les données présentées, en particulier en ce qui concerne le nombre d'agressions de toute nature contre l'Église, sont des approximations. En effet, tous les délits ne sont pas systématiquement signalés par la population civile comme par les membres de l'Église, par crainte, mais aussi dans l'espoir que la répression finisse par s'arrêter. Malheureusement, les attaques continuent de se produire avec la même intensité.

A. Agressions physiques, harcèlement et menaces

Les agressions physiques, menaces de mort et harcèlements sont devenus des moyens récurrents d'intimidation et de répression à l'encontre des voix dissidentes. Ces actes, souvent orchestrés par les forces de l'État, mais aussi des groupes pro-gouvernementaux ou des acteurs non étatiques, constituent la forme la plus dangereuse de persécution religieuse. En effet, ils mettent directement en danger la vie des personnes ciblées et traduisent une volonté délibérée d'éliminer toute forme de résistance ou de contestation morale. **La répétition et la gravité de ces attaques témoignent d'un schéma de persécution systématique, visant ceux qui osent exprimer leur foi ou dénoncer les abus de pouvoir.** Ce contexte transforme les églises et les prêtres en cibles particulièrement vulnérables dans un climat de violence croissante. Si l'on se concentre uniquement sur l'année 2018, on constate que plus de 320 personnes ont été assassinées et plus de 2 000 blessées⁵⁵, principalement en lien avec la répression gouvernementale. Ces chiffres illustrent la gravité de la situation que traverse le Nicaragua et la violence du régime d'Ortega.



L'église de la Divine Miséricorde à Managua, après avoir été ciblée par des tirs de groupes armés pro-gouvernementaux. 13 juillet 2018. (Revista Abril).

Dans le cadre des protestations sociales qui ont débuté en avril 2018 au Nicaragua, un groupe d'étudiants a occupé les installations de l'Université Nationale Autonome du Nicaragua (UNAN) à Managua dès le 7 mai. Le 13 juillet 2018, après plusieurs jours d'attaques contre les manifestants, les étudiants, épuisés et craignant pour leur sécurité, ont tenté de négocier une sortie pacifique de l'université. Leurs demandes ont été ignorées. Ce même jour, les étudiants ont été attaqués par des groupes armés pro-gouvernementaux et plusieurs d'entre eux ont cherché refuge dans l'Église de la Divine Miséricorde, aidés par le prêtre Raúl Zamora. L'église est devenue rapidement la cible de tirs soutenus, provenant notamment des toits des bâtiments environnants et de divers points alentour. Les assaillants utilisaient des armes de gros calibre, causant de nombreux dégâts aux structures de l'église et mettant les vies des étudiants en danger.

Malgré plusieurs tentatives de négociation pour faire cesser les tirs et permettre l'évacuation des blessés, l'attaque s'est poursuivie tout au long de la nuit. Les étudiants, réfugiés derrière des barricades improvisées à l'intérieur de l'église, ont fait face à une situation de grande détresse, sans possibilité de s'échapper. Deux d'entre eux ont été tués par des tirs à la tête et les blessés ont dû attendre plusieurs heures avant de pouvoir recevoir des soins médicaux. Ce n'est qu'au matin du 14 juillet que les survivants ont pu être évacués sous surveillance policière, après de longues négociations⁵⁶.

Le 9 juillet 2018, trois figures importantes de l'Église catholique – le Cardinal Leonardo Brenes (Président de la Conférence Épiscopale du Nicaragua), Monseigneur Silvio Báez et le nonce apostolique Monseigneur Waldemar Stanislaw Sommertag – ont été agressées par des membres de groupes pro-gouvernementaux alors qu'ils effectuaient une visite dans la ville de Diriamba, dans le département de Carazo. L'objectif de cette visite était de vérifier les dénonciations de la société civile concernant des actes de violence commis par la Police nationale depuis la veille, qui avaient causé la mort de plusieurs personnes. Au cours de cette visite, les ecclésiastiques ont été enfermés dans la Basilique de San Sebastián par des groupes armés pro-gouvernementaux⁵⁷. Deux prélats de l'Église ont été blessés, ainsi que plusieurs journalistes qui accompagnaient la visite.

En plus des agressions physiques répétées, il y a eu une intensification des menaces, parfois de mort, et de harcèlement envers les membres de l'Église catholique et les opposants politiques. Des cas de policiers en civil infiltrés dans des messes et prenant des photos et vidéos des prêtres et de l'assemblée dans le but de les intimider par la suite ont été recensés⁵⁸. On observe également des formes de

harcèlement en ligne, telles que des menaces envoyées *via* WhatsApp⁵⁹. La présence policière devant les maisons paroissiales ou les résidences des prêtres constitue une autre méthode de pression et d'intimidation, transformant leur quotidien en véritable calvaire.



Le cardinal Leopoldo Brenes, président de la Conférence épiscopale nicaraguayenne, Monseigneur Silvio Báez Ortega et Monseigneur Sommertag lors d'un point presse devant la basilique San Sebastian de Diriamba, le 9 juillet 2018. (Vatican News)

D'après l'ONG *Christian Solidarity Worldwide*, la Police nationale a également exercé des pressions sur des pasteurs évangéliques. Par exemple, en octobre 2022, sur la côte Caraïbe sud, des policiers ont menacé un pasteur de mort et lui ont demandé de fermer son église, après avoir mal compris les propos qu'il avait tenus lors d'un sermon⁶⁰.

B. Incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence contre l'Église

Une vague d'hostilités et d'actes violents s'est propagée à travers tout le pays, orchestrée directement par le gouvernement, qui a utilisé les plateformes à sa disposition pour diffuser des discours de haine. Dirigés principalement contre l'Église catholique, ils ont provoqué une réaction des forces de l'ordre nicaraguayennes, des groupes armés pro-gouvernementaux et des citoyens proches du Front sandiniste. Ces derniers ont mené une répression efficace contre la population civile opposée au régime et contre le clergé. Elle s'est manifestée non seulement sous la forme de menaces, d'hostilité ou de discriminations variées, mais a également déclenché une série d'agressions physiques, d'attaques contre des lieux de culte et contre des membres du clergé, transformant les discours haineux en véritables actions violentes, tangibles et destructrices.

Lors d'un discours prononcé en 2018 à l'occasion de l'anniversaire de la révolution sandiniste, le Président Ortega a qualifié ouvertement les évêques et la Conférence

épiscopale de « putschistes » et a appelé ses partisans à « ne pas baisser la garde » et à pratiquer « l'autodéfense⁶¹ ». Il est évident que si le Président diffuse ce genre de discours, la conséquence directe est un rejet de l'Église par les sympathisants sandinistes traduit, dans de nombreux cas, par des actes violents. C'est un exemple clair de la manière dont l'État, ici à travers son plus haut représentant, incite à la discrimination et à la violence contre l'Église.

D'autres moyens d'incitation à la haine contre l'Église et les chrétiens sont également utilisés, notamment à travers des inscriptions murales dans les rues et sur le mobilier public, porteurs de messages tels que « prêtres assassins » ou « la seule église qui brille est celle qui brûle⁶² ». Selon les derniers relevés, environ 86 graffitis et messages haineux ont été recensés⁶³. Ces actes sont commis non seulement par des membres de la population civile, mais également par divers corps de l'État, y compris la police. Cette dernière a, par exemple, accusé certains prêtres sur leurs réseaux sociaux d'avoir pillé un commissariat et les a décrits comme de faux chrétiens incitateurs de haine, de violence et de destruction⁶⁴, ce qui montre que même les forces de l'ordre jouent un rôle d'instigateur dans les hostilités envers l'Église et manquent d'impartialité.

Des sympathisants du gouvernement laissent des graffitis avec un message de haine sur les murs de la Cathédrale Métropolitaine de Managua. (LA PRENSA/ROBERTO FONSECA)



C. Détentions arbitraires de membres du clergé

Les autorités nicaraguayennes ont habilement réorganisé et manipulé le système judiciaire pour faciliter les détentions arbitraires, notamment en modifiant l'application des lois pénales et en affaiblissant les institutions censées garantir la justice et l'impartialité. En premier lieu, **le régime a centralisé le contrôle sur les institutions judiciaires et policières, permettant une instrumentalisation directe du droit pénal**. Les juges et les procureurs, souvent désignés par des mécanismes opaques et influencés par le pouvoir exécutif, sont utilisés comme outils de répression, plutôt que comme garants de l'État de droit. Cela permet de mener des arrestations arbitraires contre les opposants politiques, les voix critiques, et même les membres du clergé qui expriment des désaccords⁶⁵.

En plus des arrestations massives de la population, particulièrement marquées lors des manifestations de 2018, les autorités ont également ciblé des membres de l'Église et d'autres confessions chrétiennes. Selon le Groupe d'experts des droits de l'homme

au Nicaragua, 73 cas de détentions arbitraires de personnes liées à ces communautés ont été recensés entre 2018 et 2024⁶⁶. Parmi les personnes détenues figurent des prêtres, des pasteurs, des séminaristes, ainsi que des journalistes et artistes engagés dans la défense des droits de l'homme au sein d'organisations religieuses.

Un exemple de ces arrestations de membres de l'Église est le cas des religieuses de la Fraternité des Pauvres de Jésus-Christ dans la ville de León⁶⁷. En juillet 2023, ces religieuses ont été appréhendées en pleine nuit par la police. Les forces de l'ordre ont fait irruption de force dans leur lieu de résidence et les ont emmenées vers une destination inconnue. Aujourd'hui, ces religieuses ne se trouvent plus au Nicaragua.



Une manifestante tient un crucifix lors d'une manifestation contre le gouvernement du président Daniel Ortega à Managua. 15 mai 2023.

(Global Sisters Report/Photo : CNS/Oswaldo Rivas, Reuters)

La transformation du système judiciaire s'est accompagnée de l'introduction de lois répressives ambiguës qui élargissent la portée des accusations pouvant être portées contre des individus. Par exemple, des accusations de "conspiration contre l'intégrité nationale" ou de "propagation de fausses informations" sont souvent formulées de manière vague et utilisées contre des personnes perçues comme des opposants. Parmi les cas notables, celui de Víctor Ticay⁶⁸, journaliste et correspondant du Canal 10, illustre cette répression. Arrêté en avril 2023 pour avoir diffusé une procession religieuse de la Semaine Sainte, il fut détenu dans des conditions de disparition forcée pendant plusieurs mois avant d'être condamné à huit ans de prison. Son procès, marqué par des atteintes au droit à un procès équitable, montre l'utilisation du système judiciaire comme outil de répression politique et religieuse. Víctor Ticay purge actuellement sa peine⁶⁹.

Le manque de clarté de ces lois permet de criminaliser des comportements légitimes, tels que la critique publique ou la participation à des activités religieuses, transformant ainsi des pratiques sociales ou humanitaires en infractions pénales. Les détentions sont également facilitées par des pratiques extrajudiciaires telles que l'absence de mandats d'arrêt, l'arrestation par des individus en civil et la détention prolongée sans accès à un procès équitable⁷⁰. Ces méthodes permettent au régime d'intimider les individus sans respecter les normes minimales de justice, tout en affirmant formellement que ces arrestations relèvent de la loi. En outre, l'absence de contrôle effectif des institutions judiciaires, combinée à une soumission généralisée des acteurs judiciaires aux directives du pouvoir exécutif, aboutit à **une utilisation abusive et systématique du système pour neutraliser toute forme de contestation.**

D. Violation de la liberté de conscience et de religion

La liberté religieuse est un droit fondamental et inaliénable, essentiel à la dignité humaine. Ce droit permet à chaque individu de choisir, de pratiquer et de manifester librement ses croyances religieuses, sans crainte de coercition, de discrimination ou de répression de la part de l'État ou de la société.

Au Nicaragua, le droit à la liberté religieuse est violé de manière systématique et préoccupante : depuis 2018, par exemple, plus de 9 000 processions et activités religieuses y ont été interdites⁷¹.

En septembre 2022, par exemple, la Police nationale du Nicaragua a pris des mesures pour interdire les festivités religieuses traditionnelles dans les rues en l'honneur de Saint Jérôme, le saint patron de la ville de Masaya. Ces célébrations, qui sont les plus importantes du pays, s'étendent de septembre à décembre, attirant un grand nombre de fidèles et de participants. Pour garantir le respect de cette interdiction, des centaines d'agents de police, y compris des forces antiémeutes, ont été déployés autour de la paroisse de Saint Jérôme, empêchant ainsi la tenue des processions et autres activités religieuses dans les espaces publics. La décision d'imposer cette restriction a été officiellement annoncée aux fidèles par un communiqué de l'archidiocèse de Managua, qui a provoqué le mécontentement des habitants de la région⁷². Cette interdiction, introduite en 2022, a été maintenue non seulement pour les fêtes de Saint Jérôme, mais également pendant les célébrations de la Semaine Sainte en 2023 et 2024, perturbant profondément les traditions religieuses et culturelles de la communauté. En 2024, le nombre de processions interdites pendant la Semaine Sainte à travers tout le pays est monté à près de 5 000, s'ajoutant aux nombreuses arrestations liées à ces interdictions⁷³.



Les fêtes traditionnelles de Saint Jérôme à Masaya. (infobae/Foto19 Digital)

Si les grandes réunions religieuses, telles que les processions, ont été interdites, c'est aussi le cas des messes célébrées dans les cimetières à l'occasion du 2 novembre, jour des fidèles défunts. Cette tradition catholique des croyants du Nicaragua, est désormais restreinte, limitant ainsi leur droit de pratiquer librement leur foi⁷⁴.

Bien que ces mesures aient principalement ciblé des temples et des manifestations publiques de la foi catholique, le Groupe d'experts des droits de l'homme a également relevé des restrictions affectant les activités publiques d'autres confessions chrétiennes, notamment à partir de 2022. En septembre de cette année-là, le Conseil national des pasteurs du Nicaragua à Nagarote, situé dans le département de León, a émis un communiqué informant les églises évangéliques de l'annulation des festivités de la Journée de la Bible dans cette localité. Cette décision, justifiée par des consignes reçues des autorités locales, invoquait des raisons liées à la sécurité des participants⁷⁵.

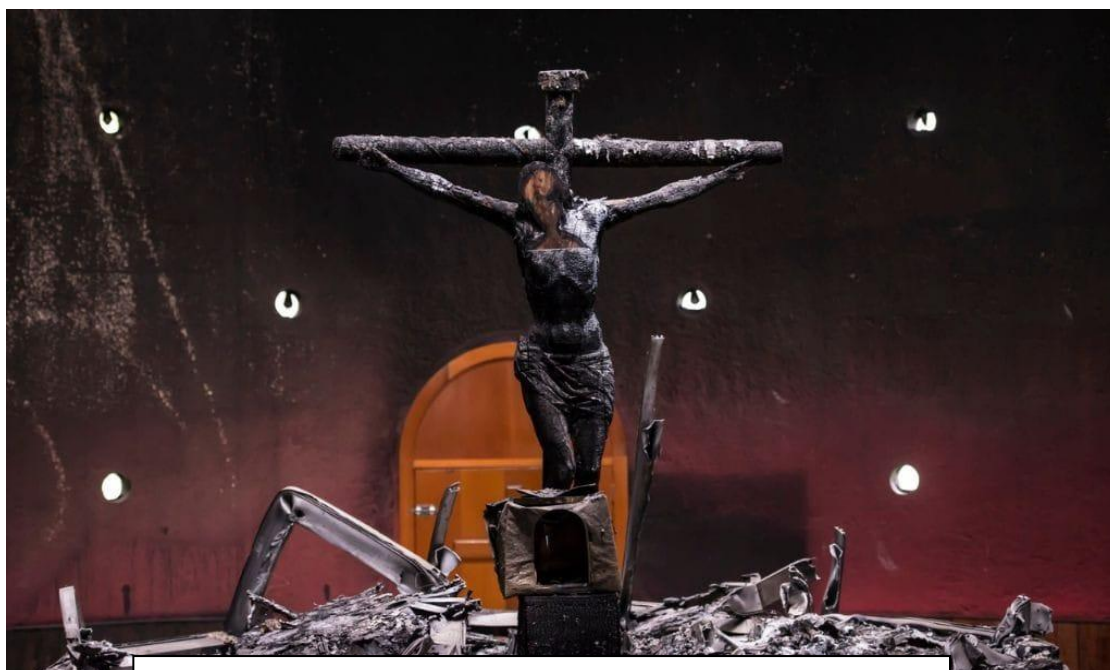
La Police nationale a également empêché à plusieurs reprises des groupes entiers de célébrer des cérémonies religieuses. Le 24 décembre 2022, par exemple, la Police a refusé de permettre à une église des Assemblées de Dieu située dans une zone rurale, de célébrer Noël avec une étude biblique suivie de jeux et d'un repas pour un groupe d'environ 20 enfants. Depuis lors, la Police a interdit à cette église de tenir toute activité religieuse impliquant des enfants.

En mars et juillet 2023, une seconde église des Assemblées de Dieu dans la Région Autonome de la Côte Caraïbe Sud s'est vu refuser la permission d'organiser des événements religieux spéciaux. Au cours ces deux dernières années, cette église n'a pas été autorisée à tenir des événements religieux. Alors que les services religieux avaient lieu trois fois par semaine auparavant, le gouvernement n'autorise désormais qu'une seule réunion de 45 minutes chaque dimanche. Le pasteur a signalé que de nombreux membres de l'église avaient cessé d'y assister par crainte de représailles⁷⁶.

Ces interdictions sont liées à la volonté du gouvernement d'empêcher toute mobilisation sociale indépendante organisée par les églises, perçues comme une menace au contrôle total qu'il cherche à exercer sur toutes les sphères de la société. Ces persécutions et interdictions constituent une grave atteinte à la liberté religieuse, limitant le droit fondamental des communautés chrétiennes de pratiquer leur foi librement.

Une autre violation de la liberté religieuse consiste en des actes de vandalisme perpétrés par la population civile. Par exemple, le 31 juillet 2020, l'historique Image du précieux sang du Christ en croix de Managua, une statue des plus vénérées datant du XVII^{ème} siècle, a été brûlée par une bombe incendiaire lancée par un individu non identifié. Selon Rosario Murillo, vice-présidente et épouse du président Ortega, il s'agissait d'un incendie accidentel. Le Centre nicaraguayen des droits de l'homme (CENIDH), suppose que c'est le régime Ortega-Murillo qui a ordonné la réalisation d'un tel sacrilège, dans la continuité de leur campagne de haine contre l'Église catholique⁷⁷.

Début novembre 2024, le gouvernement d'Ortega a de nouveau foulé aux pieds le droit à la liberté religieuse. Les prêtres ont été interdits d'administrer l'extrême-onction aux malades dans les hôpitaux⁷⁸. La défenseure des droits de l'homme, Martha Patricia Molina, a recueilli le témoignage d'une dizaine de prêtres à qui l'entrée dans les hôpitaux a été refusée. Cela semble être une nouvelle forme de persécution de la part du gouvernement, empêchant les fidèles de recevoir ce sacrement, qui est d'une importance cruciale pour beaucoup à la fin de leur vie. C'est une manière impitoyable de tenter de supprimer tout élément religieux dans la vie des citoyens nicaraguayens, particulièrement dans leurs derniers jours.



Crucifix du Précieux Sang du Christ de Managua après avoir été incendié. (Dariomedios)

E. Violation du droit à la liberté d'opinion et d'expression

La liberté d'expression se mesure souvent par le degré d'ingérence d'un gouvernement dans les médias et les représailles envers ceux qui critiquent ouvertement le pouvoir en place. Au Nicaragua, cette liberté est sérieusement compromise : de nombreux médias ont été fermés par le gouvernement et les personnes exprimant des opinions dissidentes font face à des arrestations et à des expulsions forcées. Ces actions illustrent le climat de répression entretenu par l'État, restreignant non seulement l'accès à l'information mais aussi le droit fondamental de s'exprimer librement. **Depuis 2018, le régime a fermé au moins 54 médias de toute sorte⁷⁹ et 22 médias religieux⁸⁰. En outre, on estime que 278 journalistes se trouvent actuellement en exil⁸¹.**

Plusieurs prêtres ont été arrêtés, condamnés puis expulsés du Nicaragua en raison de leurs déclarations publiques, notamment le père Benito Enrique Martínez Gamboa. Lors de la « Marche des Mères » le 30 mai 2018 à Managua, il avait déclaré : « Les

Nicaraguayens sont majoritaires et ont un cœur pur, pas les mains tachées de sang comme d'autres. Ne vous découragez pas ! Vive le Nicaragua ^{82,83} ! ». Le père Martínez Gamboa a été déporté et vit maintenant en exil aux États-Unis.

En août 2022, dans le cadre d'une répression croissante contre l'Église catholique, TELCOR, un organisme décentralisé qui dépend directement de la Présidence, a ordonné la fermeture de plusieurs chaînes locales appartenant aux diocèses de Matagalpa et Estelí, y compris TV Merced, Canal San José et plusieurs stations de radio catholiques comme Radio Hermanos et Radio Nuestra Señora de Fátima. Le gouvernement a affirmé que ces stations n'avaient pas les permis nécessaires pour fonctionner. Cependant, Monseigneur Rolando Álvarez, évêque de Matagalpa, a déclaré publiquement avoir soumis tous les documents requis depuis 2016 sans jamais recevoir de réponse des autorités⁸⁴.

Les prêtres qui prononcent des paroles critiques à l'égard du régime lors de leurs homélies sont arrêtés. Toute forme de dissidence ou de dénonciation publique du gouvernement, même depuis la chaire, est réprimée sévèrement par les autorités, ce qui conduit souvent à des arrestations. Tel est le cas du Père Héctor Treminio qui a critiqué l'élite politique en raison de son enrichissement, malgré l'extrême précarité de la population du Nicaragua^{85,86}.

L'évêque du diocèse de Siuna, Monseigneur Isidoro Mora, a été arrêté et expulsé en janvier 2024. Il avait déclaré, lors d'une homélie prononcée la veille de son arrestation : « Je vous transmets les salutations de la Conférence Épiscopale, nous restons unis dans la prière pour ce cher diocèse de Matagalpa, pour Monseigneur Rolando et pour chacun de vous. » Ce jour-là, il avait également exprimé sa gratitude envers Monseigneur Oscar Escoto, vicaire général du diocèse de Matagalpa, qui fut également arrêté et expulsé à la même date⁸⁷.



La police interdit la sortie de la célèbre procession de Saint Jérôme, à Masaya.

Septembre 2022

([infobae](#)/Photo EFE).

F. Violation du droit à la liberté de réunion et d'association

Des dizaines d'églises protestantes, catholiques et d'autres confessions religieuses ont vu leur statut légal annulé. De plus, il ne s'agit pas uniquement d'organisations de nature religieuse, mais de toute sorte d'entités qui sont progressivement éliminées de l'espace civique au Nicaragua. Le gouvernement nicaraguayen cherche à monopoliser la gestion de l'assistance sociale et de la coopération internationale, en essayant de transformer l'État en l'unique administrateur de ce type d'organisations à travers des institutions étatiques.

Le ministère de l'Intérieur a publié dans *La Gaceta*, le journal officiel, la liste des organisations dissoutes, dont 92 étaient de nature religieuse. Cette nouvelle mesure du gouvernement, a annulé la personnalité juridique de 1651 organisations de la société civile au début du mois d'août 2024, **portant à 5552 le nombre total d'organisations ayant perdu leur statut juridique de manière arbitraire depuis 2018⁸⁸.**

Parmi les principales organisations évangéliques nationales touchées figure l'Asociación Misión Cristiana Verbo Divino, dont le statut a été annulé le 19 mai 2023. Présente au Nicaragua depuis près de trois décennies, cette association gère 27 églises ainsi que plusieurs projets humanitaires, dont l'orphelinat Casa Bernabé⁸⁹.

Le 16 janvier 2024, le gouvernement a également dissous plusieurs organisations et églises d'autres confessions chrétiennes, telles que l'Asociación Misión Pentecostés Jehová Proveerá, l'Asociación Misión Apostólica Evangelística y Profética, la Fundación Iglesia Familiar Nueva Restauración et l'Asociación Misiones Trasmundiales de Nicaragua. En décembre 2023, le statut légal de l'église Puerta de la Montaña (Mountain Gateway), de l'Asociación Ministerio Internacional Berea (pentecôtiste) et de l'Asociación Ministerio Internacional Creciendo en Gracia a également été révoqué. C'est un exemple parmi d'autres⁹⁰.



L'Association des Missionnaires au Nicaragua, fondée par Mère Teresa de Calcutta, ou l'Alliance Évangélique Nicaraguayenne faisaient partie **des 169 organisations de la société civile dont le statut légal a été révoqué par le gouvernement nicaraguayen dans une annonce du 29 août 2024.**

Ces annulations sont survenues malgré le fait que ces organisations, bien que très actives socialement et capables de mobiliser un grand nombre de fidèles lors de manifestations religieuses, n'avaient émis aucune critique directe à l'égard du gouvernement. Leur dissolution illustre la volonté du régime d'Ortega de contrôler toute forme d'influence sociale, y compris celle des groupes religieux.

En outre, des associations internationales confessionnelles, comme l'Agence catholique pour le développement d'outre-mer (CAFOD), **Caritas International**, ainsi que des organisations évangéliques comme *Christian Aid* et *Compassion International*⁹¹, ont également perdu leur statut légal, privant ainsi les Nicaraguayens de l'aide humanitaire qu'elles offraient.



Avril 2018, des étudiants nicaraguayens manifestent à Managua contre la répression des forces de sécurité du gouvernement de Daniel Ortega. (El Universo | AFP)

Une part importante de ces organisations agissaient pour la santé, l'éducation et l'aide aux plus vulnérables. Leur absence laisse un vide dans l'assistance aux plus démunis. Pour citer un exemple qui illustre les conséquences de la fermeture de certaines organisations, **une estimation de la CIDH indique que la fermeture de 126 entités⁹², qui offraient des programmes de protection, des services éducatifs et de santé, ainsi qu'une assistance aux enfants, un soutien scolaire et bien d'autres initiatives similaires, a laissé sans soutien environ 350 000 familles.** Plus précisément, plus de 50 000 filles et garçons se retrouvent directement affectés par cette situation.

Toujours dans le domaine de la santé, la fermeture de « Operación Sonrisa⁹³ » ne peut qu'indigner, compte tenu de la nature même de cette organisation. Il s'agissait d'une entité dédiée à fournir des soins médicaux aux enfants vivant dans la pauvreté, avec un accent particulier sur les chirurgies de reconstruction faciale pour les enfants et les adolescents souffrant de fente labiale ou palatine. Pendant 30 ans, cette organisation a réalisé plus de 11 000 interventions chirurgicales au Nicaragua, bénéficiant à plus de 5 000 patients, tous soignés gratuitement. Les installations de cette organisation ont été confisquées en juillet 2022.

Nous devons également prendre en compte l'aide économique fournie par certaines organisations. **Selon la CIDH, cette fermeture massive entraîne une perte de plus de 250 millions de dollars et affecte plus de 3,4 millions de bénéficiaires, un bilan d'autant plus lourd qu'il affecte un pays en voie de développement⁹⁴.**

En ce qui concerne le droit à l'éducation, l'autonomie universitaire et la liberté académique, la fermeture d'universités et de centres d'éducation technique et supérieure affecte également un nombre considérable de personnes. Selon la CIDH, **plus de 37 000 étudiants universitaires ont été directement touchés⁹⁵.** Cela constitue un problème grave pour ces individus, qui se retrouvent dans l'impossibilité de terminer leurs études, compromettant ainsi leurs perspectives d'intégration sur le marché du travail, ce qui pourrait entraîner des problèmes encore plus importants à l'avenir.

Les conséquences sociales de ces dissolutions sont désastreuses. La fermeture de ces organisations a un impact direct sur les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les enfants, les étudiants, et les familles vivant dans la pauvreté. La suppression de ces structures entraîne une érosion du tissu social et une aggravation des inégalités économiques et sociales.

G. Emprisonnements et expulsions de membres du clergé

Le droit fondamental à la liberté a été gravement bafoué au Nicaragua depuis 2018. Le régime de Daniel Ortega mène une campagne systématique de persécution religieuse qui a conduit à l'exil de plus de 245 chrétiens engagés, dont 91 religieuses et 154 membres du clergé parmi lesquels des évêques, prêtres, diacres et séminaristes⁹⁶. Rien qu'au cours des quatre premiers mois de 2024, 34 prêtres ont été contraints de quitter le pays sous la pression du gouvernement⁹⁷. Aujourd'hui, la situation au Nicaragua est marquée par une insécurité omniprésente, où la liberté individuelle est constamment menacée. La privation de liberté peut frapper n'importe qui, sans préavis, exposant ainsi chaque citoyen à l'incertitude et au risque permanent.

L'événement le plus emblématique de l'insécurité au Nicaragua s'est déroulé le 4 août 2022 quand la Police nationale a assiégé l'église de Matagalpa y enfermant Monseigneur Rolando Álvarez ainsi que 11 autres membres et travailleurs de l'Église. Après 15 jours de siège, huit personnes ont été arrêtées et accusées de crimes contre la sécurité nationale. En décembre 2022, Monseigneur Álvarez a été accusé de compromettre la sécurité nationale, tandis que les autres détenus ont été accusés en octobre de former des groupes violents et d'inciter à la haine. En janvier 2023, ils ont été condamnés à dix ans de prison pour atteinte à l'intégrité nationale et diffusion de fausses informations⁹⁸.



Monseigneur Rolando Álvarez, évêque de Matagalpa, tenant le Saint-Sacrement le 4 août 2022, alors que la Police nationale tente de l'empêcher de sortir du siège épiscopal pour célébrer la messe à la cathédrale Saint-Pierre. (LA PRENSA)

Le 10 février 2023, un jour après avoir été l'un des seuls à refuser d'être déporté aux États-Unis avec 222 prisonniers politiques expulsés, Monseigneur Rolando Álvarez a été condamné à 26 ans et quatre mois de prison⁹⁹. Il a été déclaré coupable d'une série de crimes, parmi lesquels la trahison, l'atteinte à l'intégrité nationale et la diffusion de fausses informations. Bien qu'il ait initialement refusé de quitter le Nicaragua, Monseigneur Álvarez a finalement été libéré et transféré au Vatican avec d'autres religieux, le 14 janvier 2024, dans le cadre d'un accord entre le régime de Daniel Ortega et le Saint-Siège, aux côtés d'un autre évêque, de quinze prêtres et de deux séminaristes^{100,101}.

La pression internationale a permis la libération de 135 prisonniers politiques et religieux en 2024, mais de nombreuses personnes sont encore détenues illégalement pour avoir exprimé leur foi ou critiqué le régime. Cette répression inclut la confiscation de biens religieux et l'interdiction des processions religieuses, affectant gravement l'Église catholique ainsi que d'autres communautés chrétiennes au Nicaragua¹⁰². Parmi les 135 prisonniers politiques et religieux libérés, se trouvaient les 13 pasteurs affiliés à *Mountain Gateway*. Ils avaient été arrêtés en décembre 2023 après un grand événement évangélique au Nicaragua. En mars 2024, ils ont été condamnés pour blanchiment d'argent à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison, accompagnées d'une amende de près d'un milliard de dollars¹⁰³.

Le 13 novembre 2024, un autre membre du clergé a été expulsé du Nicaragua : le Président de la Conférence épiscopale, Monseigneur Carlos Enrique Herrera, évêque de Jinotega, après avoir exprimé une critique lors d'une messe. Il s'était plaint d'une activité bruyante organisée par la municipalité contrôlée par les sandinistes à Jinotega, qui perturbait volontairement le bon déroulement de la messe. Monseigneur Herrera a qualifié cet événement de sacrilège, en raison de son manque de respect pour le culte¹⁰⁴. Le maire en question, Léonidas Centeno, est l'un des plus fidèles partisans du régime. Cette critique publique a directement conduit à l'expulsion de l'évêque du pays.

H. Privation de la nationalité

Le régime de Daniel Ortega a non seulement déporté ses opposants, mais leur a aussi retiré leur nationalité, les rendant ainsi apatrides.

C'est le cas par exemple de l'évêque Rolando Álvarez, qui a été arrêté et condamné à 26 ans de prison. Actuellement, il se trouve à Rome grâce à l'intervention du Saint-Siège, qui a réussi à négocier sa libération, ainsi que celle d'autres religieux. Dans ce cas précis, **en plus d'avoir été exilé, il a également été déchu de sa nationalité et privé de ses droits civiques à vie**¹⁰⁵. Cela constitue un exemple flagrant de violation du droit à la nationalité, garanti pourtant par la Constitution nicaraguayenne et la Convention de 1961 pour réduire les cas d'apatridie. La déchéance de sa nationalité place ainsi l'évêque Álvarez dans une situation d'apatridie.

Cet exemple n'est pas isolé : Monseigneur Silvio Báez, évêque auxiliaire de Managua, a également été déchu de sa nationalité et contraint à l'exil. **Selon les dernières informations provenant du Nicaragua, 452 personnes ont été privées**

de leur nationalité au cours des dernières années¹⁰⁶. Parmi elles, figurent non seulement des membres de l'Église, mais aussi des journalistes, des activistes et d'autres opposants à la dictature d'Ortega¹⁰⁷. L'un des cas les plus connus est celui de l'écrivain Sergio Ramírez, qui fut vice-président de Daniel Ortega lors de son premier mandat de 1985 à 1990. Exilé en 2021, Ramírez a été dépouillé de sa nationalité en 2023.

L'Espagne a pris l'initiative d'offrir sa nationalité à 135 personnes affectées par cette situation. Parmi elles se trouvent des catholiques et plusieurs membres de divers groupes religieux touchés, comme ceux de *Mountain Gateway*¹⁰⁸.

I. Interdictions d'entrée au Nicaragua

Le Groupe d'experts des Nations unies a relevé un schéma précis de violations du droit à la liberté de circulation, qui inclut la privation du droit de quitter ou d'entrer dans son propre pays. Ces atteintes étaient dirigées contre des individus perçus comme opposants et leurs familles. Dans son rapport sur les violations des droits humains en matière de liberté de circulation et de nationalité, on a pu constater qu'à partir de 2021, et de manière croissante, le gouvernement a utilisé l'interdiction d'entrée sur le territoire des citoyens nicaraguayens comme un instrument de répression contre ces opposants ou présumés tels. D'après une source du Groupe d'experts, outre la Direction générale des migrations et étrangers, un groupe de conseillers de la Vice-Présidente participe à l'examen des profils des personnes visées pour décider de leur interdiction d'entrée dans le pays, déterminant ainsi si elles constituent une menace potentielle. Ces décisions sont définitives et sans appel¹⁰⁹.

Ces interdictions ont également visé des membres de l'Église catholique ainsi que d'autres confessions chrétiennes au Nicaragua. Nous avons découvert, à travers ces études, de nombreux cas d'interdiction d'entrée au Nicaragua, particulièrement depuis 2022, bien que ce phénomène ait commencé dès 2018. Ces interdictions ont visé principalement des prêtres et des religieuses de l'Église catholique, mais aussi des membres des églises évangéliques. Les données recueillies indiquent que, de juin 2022 à mars 2024, 18 interdictions d'entrée au Nicaragua ont été signalées, dont 17 concernaient des prêtres catholiques et un pasteur évangélique. Parmi ces personnes refoulées à la frontière se trouvent des citoyens nicaraguayens, comme le pasteur évangélique Saturnino Cerrato, ancien candidat à la présidence¹¹⁰. Cela illustre la



Le pasteur évangélique Saturnino Cerrato. ([Despacho 505](#))

volonté du gouvernement de bloquer l'accès à ceux qu'il perçoit comme des opposants potentiels, y compris des figures religieuses et politiques. Ce phénomène inclut aussi des refus de renouvellement de passeports pour des ressortissants à l'étranger, les empêchant ainsi de retourner dans leur propre pays¹¹¹.

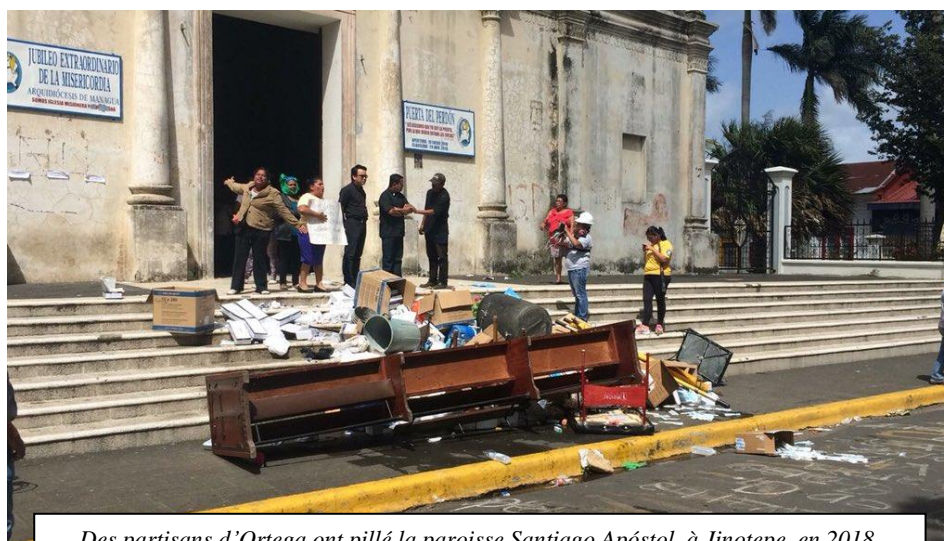
Une autre méthode utilisée par le gouvernement pour expulser les personnes qu'il considère comme des menaces consiste à refuser le renouvellement de leurs permis de séjour. C'est une mesure appliquée aux étrangers résidant légalement au Nicaragua, en particulier aux membres de l'Église catholique et d'autres confessions religieuses. Depuis 2020, au moins 21 personnes ont été affectées par cette mesure, mais il est possible que le nombre soit plus élevé considérant la difficulté à compter et recenser ces cas¹¹².

J. Confiscation des biens de l'Église

Le droit de propriété a été sérieusement compromis au Nicaragua au fil des années, le gouvernement étant le principal transgresseur. L'insécurité s'est répandue, affectant particulièrement l'Église qui, selon les données disponibles, aurait subi 95 vols et profanations depuis 2018¹¹³.

En effet, dès 2018, 19 confiscations de propriétés appartenant à l'Église catholique au Nicaragua ont été recensées¹¹⁴. Ces confiscations ont été permises par l'annulation de la personnalité juridique de certaines organisations religieuses, ainsi que de la non-reconnaissance de leur statut légal, résultant de décisions arbitraires des autorités. Elles sont également dues à l'exil forcé de nombreux membres du clergé, laissant vacants des biens meubles et immeubles qui ont été saisis par l'État.

Selon le Groupe d'experts des Nations unies, après la révocation arbitraire de la personnalité juridique des universités, des médias affiliés à l'Église et des organisations à but non lucratif, il a été découvert que leurs biens ont également été confisqués par les autorités ; c'est aussi le cas de certaines entités qui n'étaient pas encore officiellement fermées¹¹⁵.



*Des partisans d'Ortega ont pillé la paroisse Santiago Apóstol, à Jinotepe, en 2018.
Photo : Confidencial, Tirée des réseaux sociaux.*

Les biens de différents ordres religieux confisqués, tels que leurs églises, résidences, universités ou écoles, sont mis à disposition de l'État et réaffectés à des institutions publiques¹¹⁶. Ces confiscations, effectuées en vertu de normes inconstitutionnelles et à travers des procédures opaques, violent frontalement le droit de propriété. Le cas échéant, les biens confisqués n'ont pas été correctement indemnisés, et les entités concernées, qu'il s'agisse d'organisations ou de l'Église, ne disposent d'aucun moyen de recours effectif pour contester ces confiscations ou obtenir réparation.

Pour citer un exemple, le gouvernement a confisqué le monastère Santa María de la Paz, le transférant à l'Institut Nicaraguayen de Technologie Agroalimentaire (INTA), deux mois après le départ prétendument « volontaire » des religieuses trappistes. Les religieuses précisent avoir laissé le monastère sous l'administration du diocèse pendant qu'elles procédaient à la fermeture « volontaire » de leur association auprès du ministère de l'Intérieur. Cependant, elles ont dénoncé qu'après avoir déposé l'acte de fermeture « volontaire » le 1^{er} mars 2023, les autorités gouvernementales ont informé verbalement leur évêque, dès le 3 mars 2023, que l'accès au monastère leur serait désormais interdit, car l'INTA en prendrait possession¹¹⁷. Les religieuses avaient entrepris un processus légal de fermeture de leur association et d'administration temporaire du monastère par le diocèse. Pourtant, sans respecter ces démarches ni les droits des propriétaires légitimes, le gouvernement s'est approprié le bien pour le réaffecter à une institution publique.

La Villa Carmen, une maison de la Compagnie de Jésus où résidaient six prêtres qui collaboraient avec l'Université Centraméricaine, est une autre illustration de ces confiscations. Ces prêtres ont été contraints de quitter leur domicile sans même pouvoir récupérer leurs effets personnels, sous la pression des forces de police. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la confiscation des biens meubles et immeubles de l'Université, après l'annulation de sa personnalité juridique¹¹⁸.



L'Université d'Amérique centrale de Managua, dirigée par les Jésuites, a été confisquée par le gouvernement le 16 août 2023. (Vatican News)

Les comptes bancaires ont également été touchés par ces mesures¹¹⁹. Le gouvernement a ordonné le gel des comptes bancaires de plusieurs organismes de l'Église catholique au Nicaragua, notamment le Fonds national de Sécurité sacerdotale, administré par la Conférence épiscopale du Nicaragua pour les prêtres retraités. Ce fonds, en place depuis plus de 20 ans, permettait de verser des pensions mensuelles aux prêtres retraités, mais les comptes ont été bloqués, empêchant tout versement. De plus, les comptes bancaires des diocèses de Managua, Matagalpa et Estelí ont également été gelés. Le gouvernement justifie ces mesures en accusant l'Église de blanchiment d'argent.

K. Les chrétiens du Nicaragua victimes de crimes contre l'humanité selon les experts de l'ONU

L'État a répondu aux manifestations de 2018 par une répression violente. Les données disponibles en témoignent : on dénombre plus de 300 morts, plus de 2 000 personnes blessées et au moins 2 000 détentions arbitraires. Selon le Groupe Interdisciplinaire d'Experts Indépendants (GIEI-Nicaragua) et divers mécanismes des Nations unies, il a été conclu que, dans le cadre de la répression étatique, le Nicaragua a commis des actes qualifiables de crimes contre l'humanité¹²⁰. Parmi ces crimes figurent principalement les meurtres, les privations de liberté, les persécutions pour motifs politiques, les disparitions forcées et la torture.

Le profil des victimes s'est progressivement élargi, incluant non seulement les opposants au gouvernement, mais aussi des personnes appartenant à des groupes ayant la capacité de mobiliser la société de manière autonome. Il est évident que l'Église catholique et d'autres confessions religieuses possèdent cette capacité, ce qui en a fait des cibles majeures de ces persécutions¹²¹.

Le Groupe d'experts des droits de l'homme sur le Nicaragua propose des lignes directrices à suivre qui peuvent servir de base pour déterminer si les crimes perpétrés par le gouvernement ces dernières années constituent effectivement des crimes contre l'humanité.

Concernant les arrestations ou les privations de liberté, il est indiqué ce qui suit :

« Pour qu'un comportement d'emprisonnement ou une autre privation grave de liberté physique soit qualifié de crime contre l'humanité, il est nécessaire d'établir (i) la privation de liberté d'une personne; (ii) que la privation de liberté est arbitraire; et (iii) que l'acte ou l'omission par lequel la personne est privée de sa liberté physique est accompli par l'auteur, ou par une ou plusieurs personnes dont l'auteur est pénalement responsable, avec l'intention de priver arbitrairement la personne de sa liberté physique ou avec une connaissance raisonnable du fait que son acte ou son omission est susceptible de causer une privation arbitraire de sa liberté physique¹²². »

Les arrestations arbitraires signalées précédemment dans ce rapport ont, dans plusieurs cas, conduit à des condamnations et à des peines de prison en raison de la position critique des individus face aux violations généralisées des droits de l'homme perpétrées par le gouvernement. Ces arrestations s'accompagnaient souvent de longs interrogatoires et de détentions secrètes, fréquemment prolongées et sans respecter les garanties d'un procès équitable. Selon les lignes directrices établies par le Groupe d'experts, ces arrestations pourraient être qualifiées de crimes contre l'humanité¹²³.

En ce qui concerne les actes de torture, voici ce qui est précisé :

« Pour qualifier un acte de torture de crime contre l'humanité, il faut établir, outre les éléments contextuels : (i) l'infliction, par action ou omission, d'une douleur ou de souffrances aiguës, physiques ou mentales; (ii) l'intention relative à l'action ou à l'omission; et (iii) que l'action ou l'omission vise à obtenir des renseignements ou des aveux, ou à punir, intimider ou contraindre la victime ou un tiers, ou à exercer une discrimination, pour quelque raison que ce soit, à l'encontre de la victime ou d'un tiers¹²⁴. »

L'exemple de Monseigneur Rolando Álvarez détenu pendant plus de 17 mois illustre un possible cas de torture. Sa détention a été marquée par de longues périodes d'isolement dans une section de haute sécurité de la prison de *La Modelo*, connue sous le nom de « *El Infiernillo*¹²⁵ ». Une section connue pour ses conditions inhumaines, ses cellules sombres et insalubres, mal ventilées et humides, entre autres. Pendant les 43 premiers jours de sa détention, Monseigneur Álvarez n'a pu recevoir aucune visite, ce qui a accru son stress psychologique¹²⁶.

Un autre exemple concerne neuf prêtres détenus dans la prison *El Nuevo Chipote*. Ils ont été placés dans un « environnement de torture », soumis à des isolements prolongés, et leurs détentions se sont déroulées dans le secret¹²⁷. Les conditions à l'intérieur de cette prison étaient terribles : ils ont été menacés, insultés, privés d'accès à des bibles et empêchés de prier à voix haute. En raison de la combinaison de ces facteurs, ces traitements pourraient être considérés comme des actes de torture¹²⁸.

S'agissant des déportations, les éléments suivants sont mis en lumière :

« Pour qualifier un acte de déportation de population de crime contre l'humanité, il faut : établir (i) le déplacement forcé d'individus; (ii) que les individus se trouvent légalement sur le territoire d'où ils sont déplacés; (iii) que le déplacement est sans fondement en droit international; (iv) que l'intention est de déplacer de force la population¹²⁹. »

Le Groupe d'experts a donc des motifs raisonnables d'estimer que les expulsions documentées constituent le crime de déportation en tant que crime contre l'humanité¹³⁰. Pour citer quelques exemples, toutes les déportations effectuées à l'encontre de membres de l'Église ou d'autres religions ont été réalisées contre leur volonté et de manière discriminatoire, ce qui constitue une pratique non autorisée par le droit international. En effet, le droit international interdit toute forme de discrimination. Il est évident que les religieux qui ont été expulsés l'ont été en raison de leur condition et de ce qu'ils représentent, à savoir des opposants au gouvernement¹³¹.

En matière de persécution, voici ce qui est souligné :

« Le Groupe d'experts rappelle que le crime de persécution est une forme extrême de discrimination, qui a été décrite dans la jurisprudence internationale comme l'un des plus odieux de tous les crimes contre l'humanité parce qu'il est fondé sur la négation du principe de l'égalité des êtres humains. En ce sens, pour qualifier un comportement de persécution de crime contre l'humanité, il est nécessaire d'établir que ce comportement : (i) discrimine en fait et (ii) prive ou viole des droits fondamentaux établis par le droit international, (iii) pour des raisons fondées sur des motifs raciaux, religieux ou politiques, et (iv) délibérément avec l'intention de discriminer¹³². »

Si l'on suit ces directives, les crimes commis dans leur ensemble, tels que les arrestations arbitraires, les déportations, les conditions de détention et autres, pourraient être considérés comme des persécutions menées dans le cadre d'une attaque systématique et ciblée contre une partie de la population, à savoir les membres des différentes Églises présentes au Nicaragua, constituant ainsi des crimes contre l'humanité¹³³.

III. AFFAIBLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET CONCENTRATION DU POUVOIR

Le pouvoir du président et de la vice-présidente au Nicaragua est tel, que toutes les institutions de l'État leur sont subordonnées, ce qui empêche toute indépendance entre les organes de l'État et rend impossible un contrôle effectif sur leurs actions¹³⁴. De plus, Daniel Ortega a réformé une douzaine de fois la Constitution, lui permettant d'effectuer un nombre indéfini de mandats.

Pour parvenir à cette concentration du pouvoir exécutif, diverses réformes constitutionnelles et légales ont été adoptées, façonnant ainsi le système actuellement en vigueur au Nicaragua. On peut dire que ce processus a commencé en 1999 avec ce qu'on appelle le « Pacte Alemán-Ortega¹³⁵. » Ce pacte a instauré un système bipartite, l'un de ses objectifs étant de faciliter la cooptation des postes importants de l'administration publique. Par la suite, d'autres réformes et pactes controversés ont été ajoutés dans le but d'assurer le contrôle du pouvoir par les deux principaux partis : le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et le Parti libéral constitutionnaliste (PLC)¹³⁶.



Vue de la cathédrale de Granada

En 2010, des réformes législatives ont renforcé l'influence du parti sur les nominations aux fonctions judiciaires. En conséquence, la Commission interaméricaine a déclaré que l'État du Nicaragua ne dispose plus d'un pouvoir judiciaire indépendant¹³⁷. La nouvelle réforme constitutionnelle de 2014, approuvée par l'Assemblée nationale, a encore renforcé le pouvoir du président¹³⁸. Elle a supprimé l'interdiction de la réélection présidentielle et établi la possibilité d'une réélection indéfinie. Elle a modifié le système électoral, permettant une élection à la majorité relative, tout en éliminant le second tour¹³⁹. Une majorité relative au premier tour suffit à reporter l'élection.

Par cette réforme, le président est également habilité à gouverner par décrets, et ses nominations à des postes de haut niveau sont ratifiées par une majorité simple à l'Assemblée nationale. L'obligation pour le président de présenter un rapport annuel à l'Assemblée nationale, en tant que mécanisme de responsabilité, a également été supprimée¹⁴⁰. Dans cette même logique, la réforme a instauré une subordination directe de la Police nationale et de l'armée au président en tant que chef suprême des deux institutions. Cette réforme de 2014 a permis une expansion des fonctions de l'armée, qui est désormais habilitée à effectuer des missions de « sécurité citoyenne »¹⁴¹. En 2014, le Parti sandiniste et plusieurs magistrats proches du président occupaient déjà officiellement trois des quatre chambres du pouvoir judiciaire. De plus, la carrière judiciaire ne garantit plus aucune impartialité¹⁴².

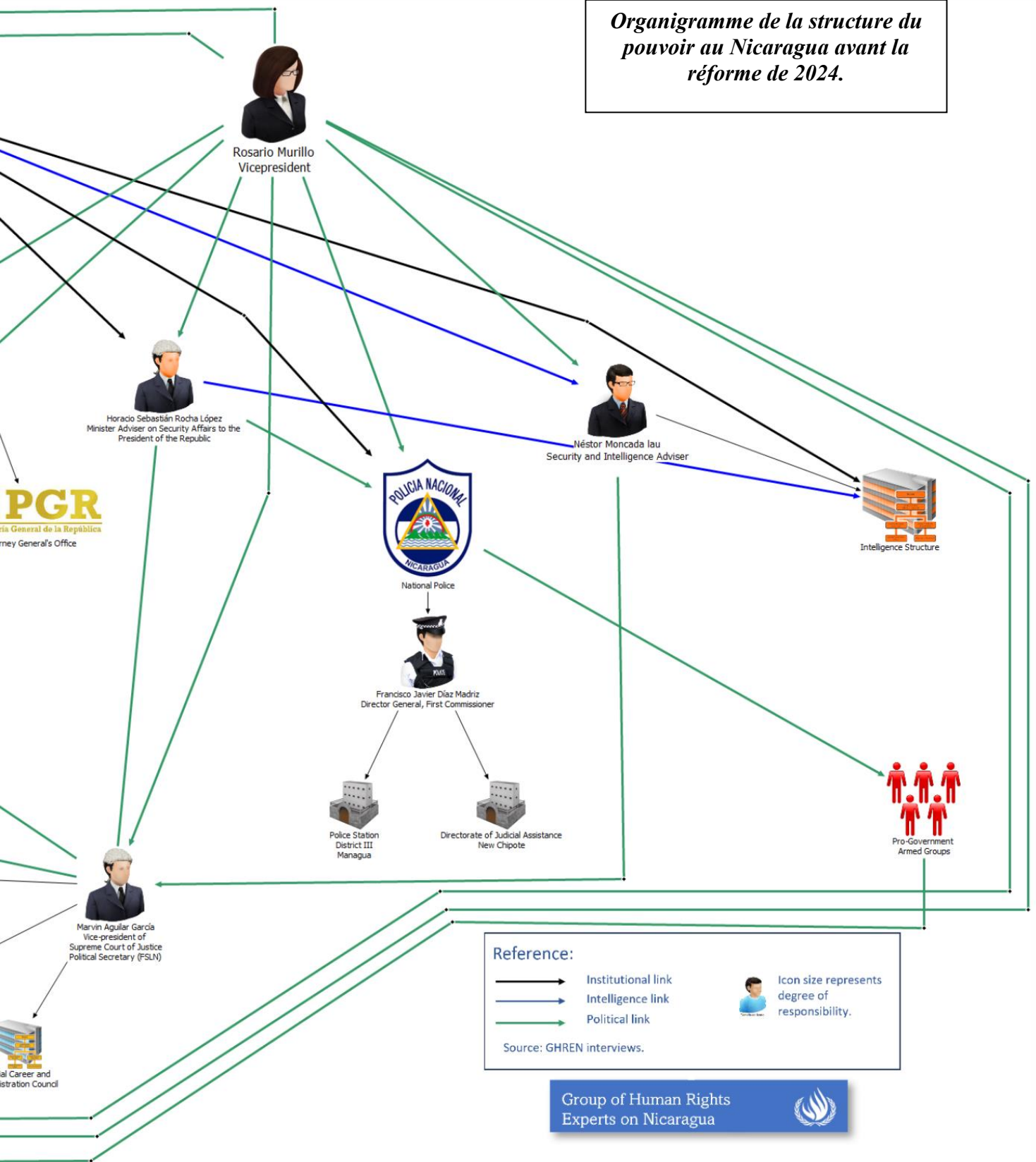
Les manifestations de 2018 ont révélé la nature du pouvoir qu'Ortega avait consolidé au fil des années. L'utilisation disproportionnée de la force par la police et divers groupes pro-gouvernementaux sous ses ordres en tant que chef suprême, les arrestations et détentions arbitraires de dissidents, la criminalisation des manifestations, ainsi que l'occupation et le pillage des locaux d'organisations de défense des droits de l'homme et de médias¹⁴³, s'expliquent par son contrôle sur le pouvoir judiciaire et les autres institutions publiques, empêchant ainsi toute dénonciation ou remise en question de ses actions¹⁴⁴.

Cette situation marque une absence totale d'État de droit, d'indépendance judiciaire et le non-respect de la séparation des pouvoirs.

Un autre allié du pouvoir exécutif est le pouvoir législatif, ce dernier ayant adopté des lois dont l'effet est de restreindre encore davantage la liberté d'expression et de fermer ce qui reste des espaces démocratiques¹⁴⁵. Tous les pouvoirs qui composent l'État du Nicaragua sont soumis au pouvoir exécutif, ce qui crée des conditions de gouvernance où les droits humains ne bénéficient d'aucune protection interne¹⁴⁶.

Daniel Ortega voit son emprise sur le pays encore accrue avec l'adoption par le Parlement, le 22 novembre 2024, d'une réforme constitutionnelle qui fait de son épouse Rosario Murillo une « coprésidente ». Contrôlé par le parti au pouvoir, le Front sandiniste de libération nationale, le Parlement a approuvé « à l'unanimité » le projet de réforme présenté par Daniel Ortega. Il sera ratifié lors d'une session parlementaire en janvier 2025, selon le président de l'assemblée monocamérale. Selon ce texte, « la présidence de la République est composée d'un coprésident et d'une coprésidente », qui sont désignés lors d'élections organisées « tous les six ans », et non plus tous les cinq ans. Les deux dirigeants coordonnent « les organes législatif, judiciaire, électoral » ou encore ceux gérant régions et municipalités, alors que la constitution actuelle les considéraient indépendants¹⁴⁷.

Organigramme de la structure du pouvoir au Nicaragua avant la réforme de 2024.



IV. LES RÉPONSES ENCORE INSUFFISANTES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

A. Le Nicaragua sur la liste des pays particulièrement préoccupants du Département d'État américain

Les États-Unis ont imposé un ensemble de sanctions à l'encontre du régime de Daniel Ortega en réponse aux violations des droits humains et à la répression politique croissante au Nicaragua. Celles-ci ont été déployées sous différentes formes, ciblant tant les responsables individuels que l'économie du pays, sans toutefois produire des résultats significatifs sur la situation interne.

En 2022, le Nicaragua a été inscrit sur la liste des pays particulièrement préoccupants (*Countries of Particular Concern, CPC*) par le Département d'État américain¹⁴⁸. Ce classement, qui est renouvelé chaque année, identifie les pays où les violations graves de la liberté religieuse sont systémiques. Pour le cas du Nicaragua, les persécutions contre l'Église catholique, notamment l'emprisonnement de figures religieuses et la fermeture de plusieurs églises, ont été des éléments déterminants pour cette désignation. En 2024, la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale a recommandé de réinscrire le Nicaragua sur cette liste, ce qui pourrait entraîner des sanctions supplémentaires ciblant les responsables du régime.

L'une des réponses les plus significatives est l'adoption du RENACER Act (*Reinforcing Nicaragua's Adherence to Conditions for Electoral Reform*)¹⁴⁹, en 2021. Cette loi visait à durcir les sanctions américaines contre le régime d'Ortega, en élargissant celles établies par la NICA Act de 2018. Cette dernière imposait aux représentants américains dans les institutions financières internationales de voter contre tout prêt au Nicaragua, afin de limiter l'accès du pays aux financements. Le RENACER Act est allé plus loin en incluant des sanctions sur des secteurs spécifiques de l'économie nicaraguayenne, des restrictions de visas pour les proches du régime, et en demandant une surveillance accrue des élections. Bien que le RENACER Act ait expiré en décembre 2023, plusieurs membres du Congrès américain ont proposé de le renouveler ou de mettre en place une loi similaire pour maintenir la pression sur le régime.

En outre, les ordres exécutifs signés par les présidents américains successifs ont renforcé ces sanctions. *L'Executive Order 13851*¹⁵⁰, signé par Donald Trump en 2018, a permis au Département du Trésor de sanctionner directement les individus impliqués dans les violations des droits humains. Cela inclut des responsables politiques et

judiciaires nicaraguayens, accusés d'avoir facilité la répression, comme l'emprisonnement du clergé et des opposants politiques. En 2022, le président Joe Biden a signé l'Executive Order 14088¹⁵¹, qui a encore étendu ces sanctions. Ce décret a permis de restreindre les investissements américains dans certains secteurs économiques nicaraguayens, y compris les industries liées à l'extraction des ressources naturelles et aux infrastructures, limitant ainsi les flux financiers vers le régime.

Cependant, malgré l'ensemble de ces sanctions, leur impact sur la situation au Nicaragua a été relativement limité. Le régime d'Ortega a continué sa répression contre les opposants et les institutions religieuses, et les liens économiques entre les États-Unis et le Nicaragua sont restés significatifs. Les États-Unis restent le principal partenaire commercial du Nicaragua, acceptant environ deux tiers des exportations du pays et fournissant plus d'un tiers de ses importations¹⁵². De plus, les investissements directs étrangers (IDE) en provenance des États-Unis ont augmenté, malgré la détérioration des relations politiques. Ainsi, bien que les sanctions visent à isoler le régime d'Ortega sur la scène internationale, elles n'ont pas suffi à freiner ses actions répressives, ni à réduire considérablement les liens économiques entre les deux pays.



Vue de la cathédrale de Managua

Trafic de migrants

Bien que le Nicaragua soit situé à plus de 2 200 kilomètres au sud des États-Unis, la crise nicaraguayenne constitue une menace potentielle pour l'intégrité de la frontière américaine. Face à l'afflux croissant de migrants à la frontière américano-mexicaine, le président Daniel Ortega a exploité la vulnérabilité de ces réfugiés, mettant ainsi en danger la sécurité des États-Unis.

En 2022, Managua a supprimé l'obligation de visa pour plusieurs pays africains et asiatiques, remplaçant cette mesure de sécurité traditionnelle par une taxe d'arrivée lucrative. Cette taxe, particulièrement élevée, génère des millions de dollars chaque mois pour le régime d'Ortega. Parallèlement, un réseau d'immigration, contrôlé par l'État, a été mis en place. Grâce à des vols charters, ce réseau facilite le trajet des migrants vers la frontière américaine en les dirigeant vers le Honduras et le Guatemala¹⁵³. En supprimant les visas et en instaurant ce réseau d'immigration, le Nicaragua est devenu une étape incontournable pour de nombreux migrants en route vers la frontière des États-Unis. Par exemple, entre août et octobre 2023, environ 60 % des Haïtiens arrivés aux États-Unis étaient passés par Managua. De même, entre janvier et novembre 2023, plus de 100 000 immigrants cubains ont utilisé le Nicaragua comme « pont » vers les États-Unis¹⁵⁴.

Parallèlement, de nombreux Nicaraguayens fuient leur propre pays en quête de liberté et de meilleures conditions de vie. Rien qu'en 2023, 139 000 migrants nicaraguayens ont traversé la frontière américaine¹⁵⁵. L'exode des citoyens nicaraguayens vers les États-Unis, motivé par le contexte politique, économique et social, représente un afflux inédit de personnes en provenance de ce pays. Bien que les États-Unis adoptent généralement une approche accueillante envers les demandeurs d'asile, l'ampleur de cette arrivée massive pourrait poser un problème pour la sécurité intérieure et constituer un fardeau excessif.

B. Des condamnations de l'ONU sans sanctions coercitives

Malgré l'escalade des violations des droits humains au Nicaragua, plusieurs institutions internationales et États ont fait preuve d'une absence d'action décisive, ce qui a permis au régime de Daniel Ortega de continuer sa répression en toute impunité. La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a été l'une des premières à dénoncer les abus du gouvernement, en documentant des cas de répression violente, de torture, de détention arbitraire et d'exil forcé¹⁵⁶. Cependant, les recommandations de la CIDH n'ont pas conduit à des actions tangibles ou à des sanctions sévères contre le régime. En effet, malgré les multiples alertes de cette institution, les États membres de l'Organisation des États américains (OEA) ont échoué à imposer des mesures coercitives qui auraient pu exercer une pression significative sur le gouvernement nicaraguayen.

D'autre part, bien qu'ayant produit des rapports accablants sur les violations des droits humains, notamment à travers ses organes comme le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), l'ONU n'a pas réussi à établir un consensus international suffisamment fort pour intervenir de manière efficace. Les résolutions de condamnation au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont été freinées par des divisions politiques parmi les membres, et aucune mission d'enquête ou intervention humanitaire d'envergure n'a été mise en œuvre pour soulager les victimes de la répression, si ce n'est la création d'un groupe d'experts.

Le 3 avril 2023, aux termes d'une résolution intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme au Nicaragua » (A/HRC/RES/52/2), le Conseil des droits de l'homme décide de proroger pour une période de deux ans le mandat du Groupe d'experts des

droits de l'homme sur le Nicaragua, après un premier mandat d'un an accordé le 31 mars 2022 (A/HRC/RES/49/3). Dans ce texte, le Conseil se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la démocratie, de l'état de droit, de la séparation des pouvoirs et de la situation des droits de l'homme au Nicaragua, ainsi que par les informations selon lesquelles des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits sont commises depuis avril 2018 sans que les auteurs rendent compte de leurs actes¹⁵⁷.

En parallèle, la réaction de nombreux États a été limitée à des déclarations verbales ou à des sanctions individuelles non contraignantes. L'Union européenne a prorogé d'un an ses sanctions contre le régime nicaraguayen, visant un total de vingt-et-un personnes et trois entités, dont la vice-présidente Rosario Murillo, pour graves violations des droits de l'homme et atteintes à la démocratie¹⁵⁸. Ces sanctions, initialement décidées en 2019, resteront en vigueur jusqu'au 15 octobre 2025. Ces mesures incluent le gel des avoirs de ces personnes et entités dans l'UE et une interdiction de voyager, empêchant l'entrée et le transit sur le territoire européen¹⁵⁹. Le 28 septembre 2022, le Nicaragua a déclaré *persona non grata* le chef de la Représentation de l'UE au Nicaragua ; en conséquence, l'UE a appliqué la même mesure à l'ambassadeur du Nicaragua à Bruxelles le 10 octobre 2022.

Bien que les États-Unis et l'Union européenne aient imposé des sanctions ciblées contre des hauts responsables du régime, ces actions restent largement symboliques et n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation intérieure du pays. De plus, de nombreux autres États ont choisi de rester silencieux ou de maintenir leurs relations diplomatiques et commerciales avec Managua, minimisant ainsi les conséquences internationales pour le régime.

Cette inaction globale, à la fois des institutions régionales et internationales et des États, laisse la population nicaraguayenne sans véritable soutien face à la répression. L'absence d'une réponse coordonnée et concertée permet à Ortega de renforcer son emprise sur le pouvoir, tout en maintenant l'impunité pour les violations systématiques des droits de l'homme.



L'ambassadrice du Nicaragua Zoila Yanira Muller Goff, à gauche, et Ursula von der Leyen, le 14 juillet 2022. ([Euractiv](#))

C. Des alliances internationales qui protègent le Nicaragua

Parallèlement à cette politique répressive, le gouvernement du Nicaragua a cherché des alliances stratégiques pour renforcer sa position et contrer son isolement ainsi que les sanctions qui lui sont imposées par la communauté internationale. La politique étrangère du Nicaragua, sous la présidence de Daniel Ortega, s'est progressivement consolidée autour d'alliances stratégiques avec des puissances autoritaires telles que la Russie et la Chine. Ce choix, qui pourrait être perçu comme une manière de contourner les pressions internationales, soulève des questions quant aux conséquences à long terme pour la stabilité régionale et le développement interne du pays.

1. La question des rapports avec la Russie

Après l'invasion russe de l'Ukraine lancée en 2022, la Russie est contrainte d'intensifier sa participation dans le jeu géopolitique de l'hémisphère occidental. Dans cette stratégie, le Nicaragua représente une opportunité précieuse pour la Russie en raison des caractéristiques recherchées par celle-ci. Contrôlé intégralement par Ortega, le Nicaragua facilite les activités russes dans le pays : grâce à des relations diplomatiques étroites, certaines installations russes jouissent d'une autonomie sur le territoire, et le soutien du Nicaragua est total, offrant ainsi à la Russie une large marge de manœuvre¹⁶⁰. Cela pourrait menacer la stabilité de toute cette région du monde en raison de la possible expansion de l'influence russe dans les territoires voisins.



L'envoi de troupes et d'équipements militaires sous prétexte d'une coopération humanitaire et sécuritaire, semble avant tout une provocation à l'encontre des États-Unis, historiquement influents dans la région¹⁶¹. L'arrivée de troupes russes en juillet 2022 marque une étape significative dans cette relation, rappelant les tensions de la Guerre froide, sans pour autant atteindre l'ampleur de la crise des missiles de 1962. Ce rapprochement militaire avec Moscou soulève des inquiétudes quant à la capacité du gouvernement nicaraguayen à gérer des conflits d'intérêts géopolitiques qui, jusqu'à présent, étaient principalement sur le continent américain, mais qui pourraient s'exporter en Europe.

Plus récemment, en 2024, un nouveau rapprochement s'est opéré entre les deux pays. Le Nicaragua a signé une déclaration conjointe avec la Russie à Moscou, représenté par Laureano Ortega Murillo, fils du président et conseiller présidentiel, ainsi que représentant spécial du président pour les affaires avec la Russie. L'objectif de cette déclaration est de « contrer » les sanctions imposées par les États-Unis et d'autres pays en raison des violations des droits de l'homme et de l'invasion de l'Ukraine. Selon Rosario Murillo, vice-présidente et épouse de Daniel Ortega, cette

déclaration vise à contrer les sanctions, que les dirigeants nicaraguayens préfèrent qualifier d'« agressions », étant, selon eux, des mesures coercitives unilatérales¹⁶².

La déclaration stipule qu'il ne faut ni reconnaître ni appliquer de mesures coercitives unilatérales, y compris celles à caractère extraterritorial, imposées par un État tiers, un groupe ou une association d'États, ainsi que toute violation de la Charte des Nations unies ou du droit international. Elle ajoute également que le recours à de telles mesures coercitives unilatérales est illégal, contraire à la Charte des Nations unies et au droit international, et qu'il engage la responsabilité internationale de l'État concerné.

2. Le Nicaragua rompt avec Taïwan pour se rapprocher de la Chine

Par ailleurs, le partenariat du Nicaragua avec la Chine¹⁶³, formalisé en décembre 2023, témoigne d'un virage clair du Nicaragua vers des régimes non démocratiques, à la recherche de nouveaux soutiens face à l'isolement international croissant. Le rétablissement des relations diplomatiques avec Pékin, après avoir rompu avec Taïwan, témoigne de cette volonté de s'intégrer dans la sphère d'influence chinoise. Ce partenariat stratégique va au-delà des simples échanges économiques, il vise également à renforcer l'influence politique de la Chine dans la région, en opposition à l'hégémonie traditionnelle des États-Unis. Le Nicaragua adhère ainsi au principe d'une « seule Chine », soutenant Pékin dans ses revendications territoriales. En contrepartie, la Chine apporte un soutien économique crucial, sous forme d'investissements et de projets d'infrastructures dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route ».



En janvier 2024, un accord de libre-échange entre les deux pays est entré en vigueur, prévoyant une réduction à zéro des droits de douane sur 95 % des biens inclus dans l'accord¹⁶⁴. Cet accord renforce encore davantage les liens économiques entre la Chine et le Nicaragua, consolidant leur coopération autour d'intérêts communs d'une importance considérable.

La déclaration conjointe formulée entre la Chine et le Nicaragua est très similaire à la déclaration conjointe avec la Russie. L'essence de son contenu vise les mêmes objectifs dans les deux cas. Un point pratiquement identique mentionné dans la déclaration est le suivant : « *Les deux parties rejettent conjointement l'hégémonisme et la politique de la force, s'opposent résolument à la politisation et à l'instrumentalisation des questions relatives aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'ingérence de tout pays dans les affaires intérieures d'autres pays sous prétexte de démocratie et de droits de l'homme, et refusent l'imposition de mesures coercitives unilatérales, dites sanctions*¹⁶⁵ ».

Cette déclaration reflète le même esprit de défiance envers les organisations internationales et revendique une indépendance des affaires intérieures du Nicaragua, tout en défiant la présumée hégémonie de ces organisations. La déclaration affirme que le Nicaragua n'accepte pas les sanctions résultant des violations des droits de

l'homme, et la Chine, tout comme la Russie, soutient ce mépris à l'égard de ces sanctions.

Toutefois, cet engagement pourrait poser des problèmes pour l'avenir du Nicaragua, car il le lie de manière étroite à des puissances extérieures qui poursuivent leurs propres objectifs stratégiques, souvent au détriment de la souveraineté locale et des intérêts démocratiques.

Il convient de s'interroger sur les conséquences de ces alliances pour le peuple nicaraguayen. L'intensification des relations avec des régimes autoritaires pourrait en effet accentuer le régime répressif d'Ortega, éloignant le pays des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. De plus, ces partenariats ne se contentent pas de renforcer la stature internationale du Nicaragua, ils consolident également la position interne d'Ortega, en lui permettant de s'appuyer sur des soutiens étrangers pour résister aux pressions de l'opposition nationale et des sanctions internationales.

V. RECOMMANDATIONS

Nous demandons aux États de :

1. **Condamner fermement les violations généralisées des droits de l'homme** perpétrées par le régime Ortega-Murillo contre sa population¹⁶⁶, et imposer des sanctions aux institutions et personnes impliquées.
2. **Travailler ensemble pour soulever la question de la situation des droits de l'homme au Nicaragua** dans toutes les organisations régionales et internationales, et durcir leur diplomatie envers le Nicaragua¹⁶⁷.
3. **Durcir les conditions des prêts accordés au gouvernement du Nicaragua par les institutions financières internationales** telles que la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque interaméricaine de développement (BID).
4. **Promouvoir les efforts visant à mener des enquêtes criminelles à l'encontre de hauts fonctionnaires du gouvernement nicaraguayen**, reconnus coupables de crimes contre l'humanité par l'ONU.
5. **Étudier les possibilités d'engager, unilatéralement ou conjointement avec d'autres pays, une procédure contre le Nicaragua devant la Cour internationale de justice**, notamment aux fins de faire respecter toutes les conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles le Nicaragua a souscrit¹⁶⁸.
6. **Fournir des visas d'urgence pour les journalistes, défenseurs des droits de l'homme et chrétiens, et fournir une assistance aux réfugiés nicaraguayens** en les protégeant contre les risques de répression transnationale (y compris la possibilité d'un regroupement familial lorsque les membres de la famille restés au Nicaragua sont également menacés) et en fournissant une assistance psychologique à ceux qui ont été victimes de torture.

NOTES DE FIN DE PAGE

¹ Le Front sandiniste de libération nationale (en espagnol : Frente Sandinista de Liberación Nacional ; abrégé FSLN) est un parti politique nicaraguayen fondé en 1961 comme organisation politico-militaire socialiste inspirée par la lutte du général Augusto Sandino. Le FSLN joue un rôle majeur dans l'histoire du Nicaragua en déclenchant la révolution populaire sandiniste (Revolución Popular Sandinista) en 1979. Les contras (contre-révolutionnaires) soutenus financièrement par les États-Unis tentèrent de reprendre le pouvoir alors aux mains du FSLN de Daniel Ortega, afin d'empêcher le pays de bifurquer vers le communisme, comme l'avait fait Cuba. Pendant plusieurs années, la quasi-totalité du budget national passa dans l'armement. Une véritable guerre civile ravagea le pays jusqu'à la fin des années 1980.

² Les Somoza étaient une influente famille du Nicaragua, devenue dynastie politique pendant 43 ans, entre 1937 et 1979. Trois membres de cette dynastie furent présidents de la République : Anastasio Somoza García (1896-1956), Luis Somoza Debayle (1922-1967), son fils aîné, et Anastasio Somoza Debayle (1925-1980), son second fils. La révolution de 1979 dirigée par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) renversa la dynastie des Somoza.

³ Le sandinisme est un courant politique nicaraguayen de gauche, à l'origine nationaliste et anti-impérialiste avec plus tard une influence socialiste, qui promeut l'intégration latino-américaine. Il est basé sur les idées politiques d'Augusto César Sandino (1895-1934), le héros national du Nicaragua, dont il tire son nom.

⁴ *Radio France*, « [Dans l'indifférence, la dérive totalitaire du Nicaragua, un mini Venezuela](#) », 16 juin 2021.

⁵ *Council on Foreign Relations*, « [Nicaragua in Crisis: What to Know](#) », 26 November 2018.

⁶ *Organization of American States*, Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) « [Nicaragua: Six years after social protests, IACHR urges reestablishment of democracy, end to repression and impunity](#) », 18 April 2024.

⁷ *Organization of American States*, IACHR, Interdisciplinary Group of Independent Experts (GIEI), [Nicaragua: Report on the Violent Events that Took Place Between April 18th and May 30th 2018](#), April 2019, p. 226.

⁸ *OHCHR*, [Group of Human Rights Experts on Nicaragua](#), Reports of the Group of Human Rights Experts on Nicaragua (A/HRC/52/63) 2 March 2023, and (A/HRC/55/27) 28 February 2024.

⁹ *OHCHR*, [Group of Human Rights Experts on Nicaragua](#), Reports of the Group of Human Rights Experts on Nicaragua (A/HRC/52/63), 2 mars 2023; (A/HRC/55/27), 28 février 2024 et (A/HRC/55/CRP.5), 22 juillet 2024.

¹⁰ CIDH communiqué de presse, « [Nicaragua: A seis de las protestas sociales, CIDH urge a restablecer la democracia, y poner fin a la represión y la impunidad](#) », 18 avril 2024.

¹¹ *ECLJ*, [Status of Human Rights in Nicaragua for the 47th Session of the Universal Periodic Review](#), avril 2024.

¹² *Gordon-Conwell Theological Seminary*, « [Status of Global Christianity, 2024, in the context of 1900-2050](#) », 2024.

¹³ U.S. Department of State, « [Nicaragua 2023 International Religious Freedom Report](#) », p. 3, consulté le 28 octobre 2024.

¹⁴ *Id.*

¹⁵ Les délégués de la Parole étaient des laïcs formés pour célébrer certains sacrements dans les zones rurales non régulièrement desservies par un prêtre, mais aussi fournir des cours d'alphabétisation et disséminer une information sanitaire et agricole. Ils organisaient des réunions de la communauté autour de textes bibliques, au cours desquels les problèmes de la communauté étaient débattus, en dehors du contrôle des évêques.

¹⁶ Michael Löwy, « Christianisme et sandinisme au Nicaragua », *Marxisme et théologie de la libération*, 1988, pp. 21-25.

¹⁷ Maryknoll est le nom de trois organisations missionnaires de l'Église catholique des États-Unis, distinctes canoniquement, qui travaillent ensemble depuis un siècle à l'évangélisation en Extrême-Orient, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Afrique. Il s'agit, pour les prêtres et les frères, de la Société des missions étrangères catholiques d'Amérique fondée en 1911, des Sœurs de Maryknoll de Saint-Dominique, fondées en 1912 pour les religieuses, et, pour les laïcs, des missionnaires laïcs de Maryknoll.

¹⁸ Michael Löwy, « Christianisme et sandinisme au Nicaragua », *Marxisme et théologie de la libération*, 1988, pp. 21-25.

¹⁹ Diffusion de l'Information sur l'Amérique latine, « Pasteurs dans la reconstruction nationale, Déclaration des 500, 5 octobre 1979 », hebdomadaire n° 579, *Nicaragua: les protestants et la révolution*, 29 novembre 1979.

²⁰ Les Contras (terme espagnol signifiant « contre-révolutionnaires »), appelés aussi « Résistance nicaraguayenne », étaient des groupes armés en guerre contre le gouvernement sandiniste au Nicaragua entre 1979 et 1990. Le soutien des États-Unis à ces groupes a été fortement médiatisé par le scandale de l'affaire Iran-Contra.

²¹ *Le Monde*, « [Le pape condamne l'expulsion de Mgr Vega par le gouvernement nicaraguayen](#) », 8 juillet 1986.

²² *DW*, « [Iglesia católica y sandinistas: cuatro décadas de enemistad](#) », 21 août 2022.

²³ *Aleteia*, « [Sept clefs pour comprendre la situation de l'Église au Nicaragua](#) », 25 août 2022.

- ²⁴ *La Prensa*, « [Monseñor Bismarck Carballo, víctima de conspiración del FSLN, le da la espalda al Obispo Báez](#) », 2 novembre 2018.
- ²⁵ *Mujeres en Red*, « [Nicaragua: Rosario Murillo dice que el FSLN se opone tajantemente al aborto y respalda totalmente la posición de la jerarquía católica](#) », 18 août 2006.
- ²⁶ *Le Temps*, « [Daniel Ortega, la réconciliation](#) », 14 mai 2007.
- ²⁷ *Cath.ch*, « [Nicaragua: Le Cardinal Miguel Obando y Bravo, nommé ‘héros national’](#) », 6 mars 2016.
- ²⁸ *BiblicaMente*, « [Ortega inaugura monumento y parque a la Biblia en Managua](#) », 28 septembre 2008.
- ²⁹ *Expediente Público*, « [De protestantes, casi nada: dogmas y miedo dominan a la comunidad evangélica de Nicaragua](#) », 18 août 2022.
- ³⁰ *Courrier international*, « [Nicaragua, Réélection de Daniel Ortega](#) », 9 novembre 2011.
- ³¹ *El 19 Digital*, « [Compañera Rosario: Consejos de Desarrollo Humano fortalecerán el Modelo de Fé, Familia y Comunidad](#) », 5 novembre 2014.
- ³² Articles 4 et 5 de la Loi n° 854, [Loi de réforme partielle de la Constitution politique de la république du Nicaragua](#), 2014.
- ³³ *La Croix*, « [Le couple Ortega, présidence à deux têtes du Nicaragua](#) », 19 juillet 2018.
- ³⁴ *La Croix*, « [Nicaragua : chronologie des tensions entre l’Église catholique et le pouvoir politique](#) », 17 août 2023.
- ³⁵ *France 24*, « [Pope transfers Nicaraguan bishop threatened for criticizing president](#) », 10 April 2019.
- ³⁶ *La Croix*, « [Violences dans la cathédrale de Managua](#) », 19 novembre 2019.
- ³⁷ *La Croix*, « [Au Nicaragua, une cathédrale visée par une attaque](#) », 3 août 2020.
- ³⁸ *Artículo 66*, « [Monseñor Álvarez acusa a alcaldes de usurpadores de funciones de la Iglesia: ‘Con las cosas sagradas no se metan’](#) », 16 septembre 2021.
- ³⁹ *La Croix*, « [Nicaragua : sans surprise et sans opposant, Daniel Ortega remporte la présidentielle](#) », 7 novembre 2021.
- ⁴⁰ *Vatican News*, « [Nicaragua: les évêques aspirent à des élections libres et transparentes](#) », 26 octobre 2021.
- ⁴¹ *100% Noticias*, « [Medios oficialistas promocionan vigilia del pastor Omar Duarte, alineado a dictadura de Nicaragua](#) », 19 avril 2024.
- ⁴² *Radio-Corporacion*, « [Evangélicos invitan a los nicaragüenses acudir a los centros de votación](#) », 4 novembre 2021.
- ⁴³ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 310 et suivants.
- ⁴⁴ *La Croix*, « [Nicaragua, le Vatican proteste contre le renvoi du nonce apostolique](#) », 12 mars 2022.
- ⁴⁵ *Le Figaro*, « [Nicaragua : Ortega accuse une ‘mafia’ de prendre les décisions au Vatican](#) », 22 février 2023.
- ⁴⁶ *France 24*, « [Le Nicaragua menace de suspendre ses relations avec le Vatican](#) », 13 mars 2023.
- ⁴⁷ *Gross Human Rights Violations in the Context of Social Protests in Nicaragua*, p. 89-93, OEA/Ser.L/V/II. Doc. 86, 21 juin 2018.
- ⁴⁸ *Council on Foreign Relations*, « [The Pope and the Church in Nicaragua](#) », 29 August 2023.
- ⁴⁹ *Vatican News*, « [Le gouvernement nicaraguayen dissout 169 ONG supplémentaires](#) », 30 août 2024.
- ⁵⁰ The Nicaragua Inquiry, « [The Silencing of Democracy in Nicaragua](#) », April 2024 (United-Kingdom Parliamentary ad-hoc inquiry into politically motivated targeting of the media, religious leaders, and the opposition in Nicaragua), pp. 19-36.
- ⁵¹ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 2.
- ⁵² *Organization of American States, IACHR*, « [Nicaragua: IACHR urges cessation of religious persecution and release of all persons arbitrarily detained](#) », 14 août 2024.
- ⁵³ Martha Patricia Molina Montenegro, « [Nicaragua : ¿Una iglesia perseguida? V Entrega, 870 agresiones, Abril 2018-Julio 2024](#) », p. 9, 2024.
- ⁵⁴ *Divergentes*, « [Represión contra la Iglesia en Nicaragua es cada vez más violenta, advierte el GHREN de las Naciones Unidas](#) », 12 septembre 2024.
- ⁵⁵ *Center for Strategic & International Studies*, « [Crackdown on Religious Freedom in Nicaragua](#) », p. 2, 15 novembre 2022.
- ⁵⁶ *OHCHR*, Detailed conclusions of the Group of Human Rights Experts on Nicaragua, A/HRC/52/CRP.5.Caso 2: Ataque UNAN Managua e Iglesia Divina Misericordia, pp. 109-113, 7 mars 2023.
- ⁵⁷ *Confidencial*, « [Orteguistas asedian, hieren y roban a obispos y periodistas](#) », 9 juillet 2018.
- ⁵⁸ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 186.
- ⁵⁹ *Id.*
- ⁶⁰ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 125.
- ⁶¹ *La Vanguardia*, « [Ortega acusa a la Iglesia Católica de ‘golpistas’ y llama a la ‘autodefensa’](#) », 20 avril 2024.
- ⁶² Martha Patricia Molina Montenegro, « [Nicaragua : ¿Una iglesia perseguida? V Entrega, 870 agresiones, Abril 2018-Julio 2024](#) », pp. 48-50, 2024.
- ⁶³ *Id.*, p. 12.
- ⁶⁴ *Id.*, p. 31.

- ⁶⁵ A/HRC/52/CRP.5, op. cit., § 519.
- ⁶⁶ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 194.
- ⁶⁷ *Confidencial*, « [Policía orteguista irrumpe casa y se lleva a las religiosas de la Fraternidad Pobre de Jesucristo](#) », 1 juillet 2023.
- ⁶⁸ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 196.
- ⁶⁹ *Infobae*, « [Condenaron en Nicaragua a ocho años de prisión a un periodista que cubrió una procesión católica](#) », 18 août 2023.
- ⁷⁰ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 206.
- ⁷¹ Martha Patricia Molina Montenegro, « Nicaragua : ¿Una iglesia perseguida? V Entrega, 870 agresiones, Abril 2018-Julio 2024 », p. 17, 2024
- ⁷² *Prensa Libre*, « [La Policía prohíbe procesiones católicas en la ciudad nicaragüense de Masaya](#) », 17 septembre 2022.
- ⁷³ *Nicaragua Investiga*, « [La dictadura prohíbe 4800 procesiones previstas a realizarse en el contexto de la Semana Santa de 2024](#) », 18 mars 2024.
- ⁷⁴ *Vida Nueva Digital*, « [El gobierno de Nicaragua prohibió la celebración de misas en los cementerios](#) », 3 novembre 2023.
- ⁷⁵ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 131.
- ⁷⁶ *Christian Solidarity Worldwide*, « [Control hostil: Apretando las riendas a la Libertad de religión o creencias en Nicaragua](#) », Février 2024.
- ⁷⁷ *CENIDH*, Centro Nicaragüense de Derechos Humanos, « [Ataque a la Iglesia católica en Nicaragua 2019-2020](#) », p. 18-22, 2020.
- ⁷⁸ *Aleteia*, « [Au Nicaragua, le gouvernement prive les malades des derniers sacrements](#) », 13 novembre 2024.
- ⁷⁹ *Vikes*, « [54 media outlets already banned in Nicaragua](#) », 26 septembre 2022.
- ⁸⁰ *Divergentes*, « [Ortega-Murillo regime has closed 22 religious media outlets since 2018](#) », 12 juillet 2024.
- ⁸¹ *The Tico Times*, « [Journalists flee Nicaragua as Ortega’s repression escalates](#) », 8 octobre 2024.
- ⁸² A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 150
- ⁸³ <https://www.facebook.com/vagabundonicaragua/videos/palabras-de-el-padre-enrique-mart%C3%ADnez-gamboa-al-finalizar-la-marcha-del-movimien/1686732901380528/>.
- ⁸⁴ A/HRC/52/CRP.5, op. cit., § 739.
- ⁸⁵ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 151.
- ⁸⁶ *100% Noticias*, « [Policía secuestra al Padre Héctor Treminio, párroco de la Iglesia Santo Cristo de Esquipulas, Managua](#) », 28 décembre 2023.
- ⁸⁷ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 152.
- ⁸⁸ *Christian International Worldwide*, « [Nicaragüa: Grupos religiosos son afectados por otra cancelación masiva de organizaciones de la sociedad civil](#) », 30 août 2024.
- ⁸⁹ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 165.
- ⁹⁰ *Id.*
- ⁹¹ *Id.*, § 164.
- ⁹² *CIDH*, « [Cierre del espacio cívico en Nicaragua](#) », 23 septembre 2023, op. cit., § 81.
- ⁹³ *Id.*, § 87.
- ⁹⁴ *Id.*, § 84.
- ⁹⁵ *Id.*, § 88.
- ⁹⁶ Martha Patricia Molina Montenegro, « [Nicaragua: ¿Una iglesia perseguida? V Entrega, 870 agresiones, Abril 2018-Julio 2024](#) », p. 13, 2024.
- ⁹⁷ *Eternal Word Television Network*, « [870 attacks against the Catholic Church reported in Nicaragua since 2018](#) », 17 août 2024.
- ⁹⁸ A/HRC/52/CRP.5, op. cit., § 846.
- ⁹⁹ *Le Monde*, « [Au Nicaragua, l’évêque Rolando Alvarez condamné à vingt-six ans de prison](#) », 13 février 2023.
- ¹⁰⁰ *La Croix*, « [Nicaragua : l’évêque Rolando Alvarez libéré et expulsé vers Rome avec dix-huit autres religieux](#) », 15 janvier 2024.
- ¹⁰¹ *Infobae*, « [Reapareció Rolando Álvarez, el obispo nicaragüense expulsado por la dictadura de Ortega](#) », 7 juin 2024.
- ¹⁰² *Catholic News Agency*, « [Nicaragua releases 135 political, religious prisoners; many still remain detained](#) », 5 septembre 2024.
- ¹⁰³ *International Christian Concern*, « [13 Mountain Gateway-affiliated personnel released after nearly 9 months in prison](#) », 5 septembre 2024.
- ¹⁰⁴ *El País*, « [Ortega y Murillo destierran al obispo Carlos Enrique Herrera, presidente de la Conferencia Episcopal de Nicaragua](#) », 14 novembre 2024.
- ¹⁰⁵ *Infobae*, « [Reapareció Rolando Álvarez, el obispo nicaragüense expulsado por la dictadura de Ortega](#) », 7 juin 2024.

- ¹⁰⁶ EFE, « [Nicaragua ha privado de su nacionalidad y de sus bienes a 452 nicaragüenses en dos años](#) », 10 septembre 2024.
- ¹⁰⁷ *Id.*
- ¹⁰⁸ *Le Figaro*, « [L’Espagne offre sa nationalité à 135 opposants nicaraguayens déçus de leur citoyenneté](#) », 5 octobre 2024.
- ¹⁰⁹ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 231.
- ¹¹⁰ *Id.*, § 236.
- ¹¹¹ *Id.*, § 232.
- ¹¹² *Id.*, § 237-238.
- ¹¹³ Martha Patricia Molina Montenegro, « [Nicaragua: ¿Una iglesia perseguida? V Entrega, 870 agresiones, Abril 2018-Julio 2024](#) », p. 12, 2024.
- ¹¹⁴ *Id.*, p. 20.
- ¹¹⁵ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 248
- ¹¹⁶ *Id.*, § 252.
- ¹¹⁷ *100% Noticias*, « [Dictadura en Nicaragua confisca monasterio de monjas trapenses](#) », 11 avril 2023.
- ¹¹⁸ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 251.
- ¹¹⁹ *Swissinfo*, « [Denuncian que el Gobierno de Nicaragua ordenó bloquear el fondo de retiro para sacerdotes](#) », 22 juillet 2023.
- ¹²⁰ CIDH, communiqué de presse, « [Nicaragua: A seis de las protestas sociales, CIDH urge a restablecer la democracia, y poner fin a la represión y la impunidad](#) », 18 avril 2024.
- ¹²¹ A/HRC/55/CRP.5, op. cit., § 260.
- ¹²² *Id.*, § 263.
- ¹²³ *Id.*, § 264.
- ¹²⁴ *Id.*, § 271.
- ¹²⁵ *Id.*, § 273.
- ¹²⁶ *Id.*
- ¹²⁷ *Id.*, § 274.
- ¹²⁸ *Id.*
- ¹²⁹ *Id.*, § 277.
- ¹³⁰ *Id.*, § 285.
- ¹³¹ *Id.*, § 282.
- ¹³² *Id.*, § 286.
- ¹³³ *Id.*, § 293.
- ¹³⁴ OHCHR, [Power structure of the State of Nicaragua](#), (pages 26-27).
- ¹³⁵ CIDH, « [Nicaragua: Concentración del poder y debilitamiento del Estado de Derecho](#) », 25 octobre 2021, § 2.
- ¹³⁶ *Id.*
- ¹³⁷ *Id.*, § 6.
- ¹³⁸ A/HRC/52/CRP.5, op. cit., § 108
- ¹³⁹ *Id.*, § 109.
- ¹⁴⁰ *Id.*
- ¹⁴¹ *Id.*
- ¹⁴² CIDH, « [Nicaragua: Concentración del poder y debilitamiento del Estado de Derecho](#) », 25 octobre 2021, § 6.
- ¹⁴³ *Id.*, § 4.
- ¹⁴⁴ *Id.*, § 5.
- ¹⁴⁵ *Id.*, § 5.
- ¹⁴⁶ *Id.*, § 15.
- ¹⁴⁷ Au Nicaragua, le Parlement adopte une réforme constitutionnelle qui accroît l’emprise sur le pays du président Daniel Ortega
- ¹⁴⁸ U.S. Department of State, [Countries of Particular Concern \(CPC\)](#).
- ¹⁴⁹ [Reinforcing Nicaragua’s Adherence to Conditions for Electoral Reform Act of 2021, Pub. L. No. 117-54](#), 10 novembre 2021.
- ¹⁵⁰ [Executive Order 13851](#), 27 novembre 2018.
- ¹⁵¹ [Executive Order 14088](#), 24 octobre 2022.
- ¹⁵² U.S. Department of State of Commerce, International Trade Administration. [Nicaragua-Country Commercial Guide](#), 29 février 2024.
- ¹⁵³ *El País*, « [Nicaragua’s Daniel Ortega profits handsomely from vulnerable Haitian migrants](#) », 8 novembre 2023.
- ¹⁵⁴ *The Dialogue*, « [An Unprecedented Migration Crisis: Characterizing and Analyzing its Depth](#) », 1 novembre 2023.

¹⁵⁵ The Nicaragua Inquiry, “[The Silencing of Democracy in Nicaragua](#)”, April 2024 (United-Kingdom Parliamentary ad-hoc inquiry into politically motivated targeting of the media, religious leaders, and the opposition in Nicaragua), pp. 15-16.

¹⁵⁶ Inter-American Commission on Human Rights, « [Gross Human Rights Violations in the context of social protests in Nicaragua](#) », 21 juin 2018.

¹⁵⁷ Nations unies, « [Le Conseil des droits de l’homme adopte vingt-deux résolutions ; il proroge notamment neuf mandats](#) », 3 avril 2023

¹⁵⁸ Infobae, « [La Unión Europea extendió un año más las sanciones contra el régimen de Daniel Ortega en Nicaragua](#) », 8 octobre 2024.

¹⁵⁹ Conseil de l’Union européenne, [Nicaragua : l’UE impose des sanctions à l’encontre de huit autres personnes](#) , 2 août 2021.

¹⁶⁰ Expediente Abierto, « [Rusia y Nicaragua: una relación peculiar que amenaza la seguridad y la democracia en el Hemisferio Occidental](#) », 2 juin 2023.

¹⁶¹ Libération, « [Le Nicaragua, futur théâtre d’opérations pour l’armée russe](#) », 14 juin 2022.

¹⁶² DW, « [Nicaragua y Rusia firman declaración conjunta ante sanciones](#) », 23 avril 2024.

¹⁶³ Ambassade de la République Populaire de Chine en République Tunisienne, « [Xi Jinping s’entretient par téléphone avec le président nicaraguayen Daniel Ortega](#) », 20 décembre 2023.

¹⁶⁴ China-Celac Forum, « [L’accord de libre-échange entre la Chine et le Nicaragua entre en vigueur](#) », 4 janvier 2024.

¹⁶⁵ Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, « [Déclaration conjointe entre la République populaire de Chine et la République du Nicaragua sur l’établissement du partenariat stratégique](#) », 20 décembre 2023, (traduction libre).

¹⁶⁶ En ce sens, l’ECLJ appelle notamment les députés de l’Assemblée nationale française à voter la proposition de résolution [n° 2158](#) *visant à défendre le respect des droits humains au Nicaragua*, déposée le 7 février 2024 à l’initiative de Mme Eléonore Caroit.

¹⁶⁷ Ainsi par exemple, [l’Union européenne](#) a adopté des mesures restrictives contre 21 personnes et 3 entités au total, actuellement en vigueur jusqu’au 15 octobre 2024.

¹⁶⁸ [Convention sur la réduction des cas d’apatridie](#) (1961), [Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#) (1984) et son [Protocole optionnel](#) (2002) (cf. <https://indicators.ohchr.org/>). En mars 2024, le Nicaragua [a engagé une procédure](#) contre l’Allemagne au titre de la convention sur le génocide. À ce titre, il est clair que le Nicaragua reconnaît la compétence de la CIJ.

ANNEXE : LE DROIT APPLICABLE AUX CRIMES DU RÉGIME D'ORTEGA

1. Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹⁶⁹, l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)¹⁷⁰, auquel le Nicaragua est partie depuis 1980, l'article 12 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme¹⁷¹, à laquelle il est partie depuis 1979, aux dispositions similaires de celles de l'article 18 du PIDCP, et l'article 6 de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction¹⁷² reconnaissent le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, qui englobe la liberté de pensée sur toutes les questions, les convictions personnelles et l'engagement à l'égard d'une religion ou d'une conviction, qu'ils se manifestent individuellement ou en communauté avec d'autres personnes.

L'article 29 de la Constitution nicaraguayenne de 1987 (rev. 2014)¹⁷³ garantit la liberté de conscience, la liberté de pensée et la liberté de professer ou non une religion. La Constitution établit que personne ne peut être soumis à des mesures coercitives susceptibles de porter atteinte à ces droits ou être contraint de déclarer ses croyances, son idéologie ou ses convictions. La Constitution garantit également le droit au culte en reconnaissant que « toute personne, individuellement ou collectivement, a le droit de manifester ses convictions religieuses en privé ou en public, par le culte, les pratiques et l'enseignement » et précise que « nul ne peut se soustraire à l'observation des lois, ni empêcher autrui d'exercer ses droits et de remplir ses devoirs, en invoquant des convictions ou des dispositions religieuses » (article 69). Les libertés constitutionnelles sont régies par le principe de l'égalité devant la loi et de la non-discrimination fondée sur « la naissance, la nationalité, la conviction politique, la race, le sexe, la langue, la religion, l'opinion, l'origine, la fortune ou la condition sociale » (article 27).

La Constitution établit le principe de laïcité de l'État en stipulant que « l'État n'a pas de religion officielle » (article 14). La Constitution établit également la laïcité de l'éducation, bien qu'elle reconnaisse « le droit des établissements d'enseignement privé à orientation religieuse d'enseigner la religion en tant que matière extrascolaire » (article 124). Le code pénal protège l'expression publique des religions et des croyances en punissant d'une amende quiconque « empêche ou perturbe l'exercice d'un culte ou d'une cérémonie religieuse » (article 190)¹⁷⁴.

2. Droit à la liberté d'expression et d'opinion

Le droit à la liberté d'opinion et d'expression est protégé par plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels adhère le Nicaragua¹⁷⁵. Il implique que nul ne peut être inquiété pour ses opinions et que toute

personne a le droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. Ce droit de s'exprimer librement et sans entrave comprend le droit d'avoir et d'exprimer une opinion sans restriction ni censure, de recevoir et de communiquer des informations et des idées par quelque moyen que ce soit, ainsi que le droit d'accès à l'information publique¹⁷⁶.

3. Droit à la liberté de réunion et d'association

Les libertés de réunion et d'association sont consacrées par l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les articles 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les articles 15 et 16 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

La Constitution politique du Nicaragua reconnaît le droit de réunion pacifique, établissant que l'exercice de ce droit ne nécessite pas d'autorisation préalable. Elle reconnaît également le droit de réunion publique, de manifestation et de mobilisation conformément à la loi (articles 53 et 54). En l'absence de législation spécifique en la matière, la création d'églises, de congrégations, d'ordres et d'autres organisations religieuses est régie par la législation sur les organisations à but non lucratif (loi n° 1115). Le champ d'application de cette loi inclut spécifiquement les organisations dont le but est « d'exercer le droit à la liberté religieuse », qui peuvent également mener des « activités caritatives¹⁷⁷ ».

En août 2022, la loi n° 1127 établit que le Ministère de l'Intérieur est responsable de l'annulation de la personnalité juridique des organisations à but non lucratif, à la demande de l'organisation à but non lucratif ou de la direction générale pour l'enregistrement et le contrôle des organisations à but non lucratif. Cette réforme est en contradiction directe avec les dispositions de l'article 138, paragraphe 5, de la Constitution politique qui dispose que c'est l'Assemblée nationale qui a le pouvoir d'« accorder et annuler la personnalité juridique des associations civiles ». Par conséquent, toutes les annulations de la personnalité juridique approuvées en vertu de cette réforme sont entachées d'inconstitutionnalité.

4. Droit à la liberté et à la sécurité

Le droit à la liberté personnelle est un droit de l'homme fondamental, essentiel et inaliénable, reconnu par le droit international coutumier comme une norme de *jus cogens*. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit à la fois l'arrestation et la détention arbitraires et la privation illégale de liberté, ou la privation de liberté imposée au mépris des procédures établies par la loi (article 9). La Convention américaine des droits de l'homme prévoit également ces droits dans ses articles 5 et 7. La garantie fondamentale contre la détention arbitraire est indérogable.

En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Nicaragua est tenu de protéger efficacement les personnes relevant de sa juridiction

contre la détention arbitraire ou illégale, ainsi que de garantir la régularité de la procédure et le droit à un procès équitable. La Constitution politique du Nicaragua établit que « [n]ul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire, ni être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs établis par la loi et conformément à une procédure légale » (article 33). Elle prévoit également que la détention ne peut être effectuée qu'en vertu d'un mandat écrit délivré par un juge compétent ou par les autorités expressément habilitées par la loi, sauf en cas de flagrant délit (article 33, paragraphe 1). La Constitution contient également une liste de garanties de procédure conformes aux normes internationales (articles 33(2.1) à 33(2.3) et 34)¹⁷⁸.

5. Droit à la nationalité

L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, au niveau régional, l'article 19 de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme et l'article 20 de la Convention américaine des droits de l'homme, reconnaissent les trois dimensions du droit à la nationalité : le droit d'acquérir une nationalité, le droit de ne pas être arbitrairement privé de sa nationalité et le droit de changer de nationalité. La Constitution du Nicaragua n'indique qu'aucun national ne peut être privé de sa citoyenneté (article 20), en précisant que l'octroi, la perte et la récupération de la nationalité sont régis par la loi (article 21).

Bien que la décision de priver des personnes de leur nationalité puisse être considérée comme une décision interne de l'État, les conséquences, dans la mesure où elles affectent considérablement les droits de l'homme et laissent les personnes dans une condition d'apatridie et dans une position de vulnérabilité notoire, rendent nécessaire l'intervention du droit international, entre les mains d'autres pays, pour empêcher que de telles situations ne se produisent ou, si elles se produisent, pour fournir des solutions qui impliquent la protection de ces personnes, leur naturalisation ou la garantie de leurs droits pendant que leur situation est en cours de régularisation¹⁷⁹.

6. Droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence

La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantissent le droit de circuler librement et de choisir sa résidence pour toute personne présente légalement sur le territoire d'un État (articles 13(1) et 12(1)). De même, la Convention américaine des droits de l'homme protège le droit de circulation et de résidence (article 22(1)), le droit de quitter librement tout pays (article 22(2)) et le droit des citoyens de rentrer et rester dans leur pays d'origine (article 22(5)), empêchant théoriquement les expulsions arbitraires. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a aussi jugé que l'expulsion arbitraire de prêtres viole la liberté d'association religieuse¹⁸⁰.

L'article 31 de la Constitution nicaraguayenne garantit aux citoyens le droit de se déplacer et de résider librement sur le territoire national, ainsi que d'entrer et sortir du

pays sans restriction. La Loi générale sur les migrations et les étrangers (loi n° 761 de 2011) régit l'entrée et le séjour des nationaux et des étrangers au Nicaragua. Cette loi stipule que les étrangers ont les mêmes droits que les Nicaraguayens, sauf exceptions (article 11). Elle prévoit l'expulsion des étrangers dans des cas spécifiques (article 117), mais uniquement par décision judiciaire et en cas de menace à l'ordre public ou la sécurité nationale (article 174). En revanche, cette loi n'autorise pas l'expulsion des citoyens nicaraguayens.

7. Droit à la propriété

Le droit à la propriété est reconnu par le droit international des droits de l'homme et fait partie du droit international coutumier. La Déclaration universelle des droits de l'homme (article 17) garantit à chaque personne, seule ou en groupe, le droit à la propriété et la protection contre la privation arbitraire de celle-ci. Au niveau régional, la Convention américaine des droits de l'homme (article 21) dispose également que toute personne a droit à l'usage et à la jouissance de ses biens, sans pouvoir en être privée arbitrairement. Les droits patrimoniaux incluent des biens matériels (meubles et immeubles) et immatériels, tels que les droits contractuels économiques, couvrant des éléments comme les logements, terrains, comptes bancaires, pensions, et équipements.

La Constitution du Nicaragua garantit le droit à la propriété privée des biens meubles et immeubles ainsi que des moyens de production (article 44). Cependant, elle permet que ce droit soit limité par la loi en raison de la "fonction sociale de la propriété" et pour des "raisons d'utilité publique ou d'intérêt social". Les biens immobiliers peuvent donc être expropriés selon la loi sur l'expropriation de 1961¹⁶⁹. La Constitution interdit explicitement la confiscation des biens et prévoit que les fonctionnaires qui enfreignent cette interdiction sont responsables des dommages avec leurs propres biens (article 44, paragraphe 4).

¹⁶⁹ Nations unies, [Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948](#), article 18 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

¹⁷⁰ OHCHR, [Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966](#), article 18 :

« 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa

conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.

2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

4. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions. »

¹⁷¹ [CIDH, Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969](#), article 12.

¹⁷² [OHCHR, Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction de 1981](#), article 6 :

« Conformément à l'article premier de la présente Déclaration et sous réserve des dispositions du paragraphe 3 dudit article, le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction implique, entre autres, les libertés suivantes:

a) La liberté de pratiquer un culte et de tenir des réunions se rapportant à une religion ou à une conviction et d'établir et d'entretenir des lieux à ces fins;

b) La liberté de fonder et d'entretenir des institutions charitables ou humanitaires appropriées;

c) La liberté de confectionner, d'acquérir et d'utiliser, en quantité adéquate, les objets et le matériel requis par les rites ou les usages d'une religion ou d'une conviction;

d) La liberté d'écrire, d'imprimer et de diffuser des publications sur ces sujets;

e) La liberté d'enseigner une religion ou une conviction dans les lieux convenant à cette fin;

f) La liberté de solliciter et de recevoir des contributions volontaires, financières et autres, de particuliers et d'institutions;

g) La liberté de former, de nommer, d'élire ou de désigner par succession les dirigeants appropriés, conformément aux besoins et aux normes de toute religion ou conviction;

h) La liberté d'observer les jours de repos et de célébrer les fêtes et cérémonies conformément aux préceptes de sa religion ou de sa conviction ;

i) La liberté d'établir et de maintenir des communications avec des individus et des communautés en matière de religion ou de conviction aux niveaux national et international. »

¹⁷³ [Constitution du Nicaragua de 1987 \(rev. 2014\)](#) (sur *Constitute project*).

¹⁷⁴ [Code pénal du Nicaragua \(loi n° 641\)](#) (traduction libre).

¹⁷⁵ Déclaration universelle des droits de l'homme, article 19 ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19 ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 19 ; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, article 5 ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, article 7 ; Convention américaine relative aux droits de l'homme, article 13 ; Déclaration de principes sur la liberté d'expression de l'Organisation des États américains, entre autres.

¹⁷⁶ Voir Comité des droits de l'homme, [Observation générale n° 34, sur la liberté d'opinion et d'expression \(article 19\)](#), CCPR/C/GC/34, paragraphes 9, 11, 13 et 18.

¹⁷⁷ Loi générale sur la réglementation et le contrôle des organisations à but non lucratif, loi n° 1115, adoptée le 31 mars 2022, publiée dans *La Gaceta* n° 66, art. 11(1).

¹⁷⁸ Voir également le Code de procédure pénale de la République du Nicaragua, Loi n° 406, publiée dans *La Gaceta* n° 243 et n° 244, art. 1-5, 8-11 et 13-17.

¹⁷⁹ *Organization of American States, Interamerican Juridical Committee Report. Guide on the Protection of Stateless Persons*, OEA/Ser.Q, CJI/Doc.488/15 rev.1, 3 juin 2015, § 17.

¹⁸⁰ Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Riebe Star et autres c. Mexique*, rapport n° 49/99, affaire 11.160, 13 avril 1999, §§ 102, 103 et 105.

¹⁸¹ Loi sur l'expropriation, décret n° 581, approuvé le 23 mars 1961.